

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1365

10 décembre 2005

SOMMAIRE

Alca Investment S.A., Luxembourg	65503	Garbagna Invest, S.à r.l., Luxembourg	65501
Aria International Holding S.A., Luxembourg	65513	GSCP Athena (Lux), S.à r.l., Luxembourg	65474
Artal Group S.A., Luxembourg	65512	(L')Imaginaire S.A., Luxembourg	65514
Artal Group S.A., Luxembourg	65513	ING Multi-Strategies Fund, Sicav, Luxembourg	65498
Artal Luxembourg S.A., Luxembourg	65513	ING Multi-Strategies Sicav, Luxembourg	65498
Artal Luxembourg S.A., Luxembourg	65514	Infotecronica S.A., Luxembourg	65510
Artal Participations & Management S.A., Luxembourg	65511	Insutrel S.A., Luxembourg	65493
Artal Participations & Management S.A., Luxembourg	65512	International Mode Investment S.A., Luxembourg	65511
Avant Kurier S.A.	65496	KLC Holdings S.A., Luxembourg	65516
Banque du Gothard S.A., Lugano	65500	LIL Luxembourg S.A., Luxembourg	65515
Banque du Gothard S.A., Lugano	65500	LIL Luxembourg S.A., Luxembourg	65515
Berlisa International S.A., Luxembourg	65474	Luminosa Initiatives Financières S.A., Luxembourg	65510
Centrem S.A.H., Luxembourg	65498	Lux-Fiduciaire Consulting, S.à r.l., Luxembourg	65497
Compagnie du Lac aux Lotus S.A. Holding, Luxembourg	65511	Lybra Acquisition Company, S.à r.l., Luxembourg	65493
Comparco S.A.H., Luxembourg	65520	Max Lease S.à r.l. & Cie., S.e.c.s., Luxembourg	65495
Condonium S.A., Luxembourg	65514	Metagest S.A.H., Luxembourg	65496
Corydon, S.à r.l., Luxembourg	65494	Micavest S.A.H., Luxembourg	65499
Cotulux S.A., Bettembourg	65511	Montroc S.A.H., Luxembourg	65509
DDV Ingenieurgesellschaft mbH, Luxembourg	65494	Mori Holding S.A., Luxembourg	65496
De Botterfabrik S.A., Bettembourg	65491	Muvi Re S.A., Luxembourg	65493
Dendra Investments S.A., Luxembourg	65495	Nagro S.A.H., Luxembourg	65497
DeRobertis S.A., Luxembourg	65499	Parkridge CE Developments (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	65492
DeRobertis S.A., Luxembourg	65499	Parkridge CE Retail, S.à r.l., Luxembourg	65493
Despa First Real Estate Lux S.A., Luxembourg	65501	Patri Participations, S.à r.l., Luxembourg	65494
Développement et Conseil Lux S.A., Luxembourg	65510	Polsteam (Luxembourg) S.A., Luxembourg	65493
Dutch Canadian Investment S.A., Luxembourg	65492	SCI J.V.K. Lux, Luxembourg	65515
Elth Réassurance S.A., Luxembourg	65502	Sunray S.A., Luxembourg	65501
Euro-Zone Office Investments S.A., Luxembourg	65495	Visuel, S.à r.l., Hesperange	65512
Explor Holding S.A., Luxembourg	65497	WTC Investment, S.à r.l., Luxembourg	65502
F24 Capital S.A., Luxembourg	65474	Zeta Osteurope Holding S.A., Luxembourg	65492
Fläkt Woods (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	65494	Zeta Osteurope Holding S.A., Luxembourg	65492

BERLISA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 93.814.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2005, réf. LSO-BG08055, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(066073.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2005.

F24 CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 97.548.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 18 avril 2005

- La démission de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes de la société est acceptée.
- FIN-CONTROLE S.A., ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 est nommée en tant que Commissaire aux Comptes en remplacement de la société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., avec effet au 4 février 2005. FIN-CONTROLE S.A. est chargée de la revue des comptes sociaux au 31 décembre 2004.
- Le mandat de FIN-CONTROLE S.A. viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2005.

Certifié sincère et conforme

F24 CAPITAL S.A.

P. Kroha / N. Helling

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09411. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066215.3/795/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

GSCP ATHENA (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 107.674.

In the year two thousand and five, on the twenty-first of July.
Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

GS CAPITAL PARTNERS V OFFSHORE FUND, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Register of EXEMPTED LIMITED PARTNERSHIPS in the Cayman Islands under registration number 15650, having its registered office at Uglan House, 308 George House, Grand Cayman, Cayman Islands, acting through its general partner GSCP V OFFSHORE ADVISORS, L.L.C. here represented by M^e Alain Steichen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on July 20, 2005. Which proxy shall be signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed for the purpose of registration.

The above named person, represented as mentioned above, declares:

I. That GS CAPITAL PARTNERS V OFFSHORE FUND, L.P., prenamed, is the sole shareholder of GSCP ATHENA (LUX), S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» with registered office at 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce under registration number B 107.674 (the «Company»), incorporated by public deed of the undersigned notary on May 2, 2005, not yet published;

II. That the capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, entirely subscribed for and fully paid up.

After this had been set forth, the above named sole shareholder of the Company, representing the entire capital of the Company, now requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder of the Company decides to increase the capital of the Company by an amount of two million two hundred and fifty thousand Euro (2,250,000.- EUR) so as to bring it from twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) to two million two hundred and sixty-two thousand five hundred Euro (2,262,500.- EUR) by the issue of ninety thousand (90,000) new shares, with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, for a total subscription price of two million two hundred and fifty thousand Euro (2,250,000.- EUR).

Subscription and payment

The ninety thousand (90,000) new shares have been subscribed as follows:

- Twenty four thousand one hundred and sixteen (24,116) new shares have been subscribed by the existing sole shareholder of the Company;

- Forty seven thousand six hundred and fifty three (47,653) new shares have been subscribed by GS CAPITAL PARTNERS V FUND, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Delaware, USA, registered with the Secretary of the State of Delaware under number 3953218, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, acting through its general partners GSCP V ADVISORS, L.L.C., here represented by M^e Alain Steichen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on July 20, 2005;

- Sixteen thousand three hundred and forty one (16,341) new shares have been subscribed by GS CAPITAL PARTNERS V INSTITUTIONAL, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Delaware, USA, registered with the Secretary of the State of Delaware under number 3863846, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, acting through its general partners GS ADVISORS V, L.L.C., here represented by M^e Alain Steichen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on July 20, 2005, and

- The remaining one thousand eight hundred and ninety (1,890) shares have been subscribed by GS CAPITAL PARTNERS V GmbH & CO. KG, a limited partnership formed and existing under the laws of Germany, registered with the Handelsregister at the Amtsgericht Frankfurt/Main under number HRA n° 42401, having its registered office at Goldman, Sachs & CO. KG, Messeturm, Friedrich-Ebert-Anlage 49, 60323 Frankfurt/Main, Germany, acting through its general partners GS ADVISORS V, L.L.C., here represented by M^e Alain Steichen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on July 20, 2005;

all these proxies being signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary and being attached to the present deed for the purpose of registration.

The ninety thousand (90,000) new shares have been entirely paid up by cash contributions from the above mentioned persons for an aggregate amount of two million two hundred and fifty thousand Euro (2,250,000.- EUR), which are now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the notary.

Second resolution

The existing shareholder and the shareholders having subscribed for the new shares together decide to amend and restate the current articles of association of the Company so as to reflect the above capital increase and to include, in particular, a definition section, an authorized capital, certain conditions to become a shareholder of the Company and certain provisions relating to transfers of shares and request the undersigned notary to enact the new set of articles of association of the Company as follows:

Title I. - Corporate form, Denomination, Definitions, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Corporate form

There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the laws of August 10, 1915 on commercial companies and of September 18, 1933 on limited liability companies, as amended and the law of December 28, 1992 on unipersonal limited liabilities companies, and the present Articles.

Art. 2. Denomination

The denomination of the Company is GSCP ATHENA (LUX), S.à r.l.

Art. 3. Definitions

1) In these Articles:

«Affiliate» means, in relation to a person, a person who is connected with that person (as defined in section 839 of the Income and Corporation Taxes Act 1988 of the United Kingdom (except in construing section 839, the term «control» has the meaning given by section 840 or section 416 of that act so that there is control when either section 840 or section 416 would require));

«Articles» means these articles of association, as altered from time to time;

«Board of Managers» means the board of manager(s) of the Company from time to time;

«Business Day» means a day (other than a Saturday or Sunday) on which banks generally are open in London, Luxembourg and Milan for a full range of business;

«Cash Out Election» has the meaning given in Article 13;

«Change of Control» means the completion of a transaction (whether through a single transaction or a series of transactions) as a result of which the GS Investors cease to own directly or indirectly more than fifty percent (50%) of the voting rights and economic interests (including, without limitation, any preferred equity but excluding the Vendor Loan Note, any unexercised warrants and any debt instruments (including any high yield issuances or any PIK notes)) in the equity of the Company;

«Company» means GSCP ATHENA (LUX), S.à r.l.;

«Company's Group» means (a) the Company and its Subsidiaries from time to time and (b) the ultimate Holding company (if any) of the Company from time to time and (c) every other company which from time to time is a Subsidiary of the same ultimate Holding company (if any);

«Competitor» means, as at any date, either:

(a) a private equity or similar fund; or

(b) a competitor of either: (i) the energy cables business run by the Company's group as at that date; or (ii) the telcoms cables business run by the Company's group as at that date;

«Dissenting Holder» has the meaning given to it in Article 14;

«Drag Along Notice» has the meaning set out in Article 13;

«Drag Transaction» has the meaning set out in Article 13;

«group» means in relation to an undertaking (a) that undertaking and its Subsidiaries from time to time and (b) the ultimate Holding company (if any) of that undertaking from time to time and (c) every other company which from time to time is a Subsidiary of the same ultimate Holding company;

«GS Investor Consent» means the written approval by or on behalf of the GS Investors;

«GS Investors» means GS CAPITAL PARTNERS V OFFSHORE FUND, L.P., GS CAPITAL PARTNERS V FUND, L.P., GS CAPITAL PARTNERS V INSTITUTIONAL, L.P., GS CAPITAL PARTNERS V GmbH & CO. KG and, to the extent they may own Shares or nPECs from time to time, their Affiliates and any investment partnership of which The GOLDMAN SACHS GROUP INC. or GOLDMAN SACHS & CO. or any of their Affiliates serves or advises directly or indirectly as the general partner, managing general partner or investment manager;

«Holding company» means an undertaking which in relation to another undertaking, a Subsidiary:

(a) owns or controls (directly or indirectly) shares in the Subsidiary carrying more than fifty percent (50%) of the votes exercisable at general meetings of the Subsidiary on all, or substantially all, matters; or

(b) has a right to appoint or remove a majority of its board of directors; or

(c) has the right to exercise a dominant influence over the Subsidiary:

(i) by virtue of the provisions contained in the Subsidiary's constitutional documents; or

(ii) by virtue of a control contract; or

(d) controls alone, pursuant to an agreement with other shareholders or members, a majority of the voting rights in the Subsidiary,

for the purposes of this definition:

(i) an undertaking shall be treated as a member of another undertaking if (X) any of its Subsidiaries is a member of that undertaking; or (Y) any shares in that undertaking are held by a person acting on behalf of it or any of its Subsidiaries;

(ii) an undertaking shall be taken to have the right to exercise a dominant influence over an undertaking only if it has a right to give directions with respect to the operating and financial policies of that other undertaking with which its directors are obliged to comply whether or not they are for the benefit of that other undertaking;

(iii) control contract means a contract in writing conferring a dominant influence right which:

(oe) is of a kind not prohibited by the memorandum or articles of association of the undertaking in relation to which the right is exercisable; and

(B) is permitted by the law under which that undertaking is established; and

(iv) any undertaking which is a Subsidiary of another undertaking shall also be a Subsidiary of any further undertaking of which that other is a Subsidiary;

«Interest» includes an interest of any kind whatsoever in or to any Share or any right to control the voting or other rights attributable to any Share, disregarding any conditions or restrictions to which the exercise of any right attributed to such interest may be subject;

«Management Rights Letter» means a letter addressed to GS CAPITAL PARTNERS V INSTITUTIONAL, L.P. from the Company and each of the shareholders of the Company (other than GS CAPITAL PARTNERS V INSTITUTIONAL, L.P.) providing for certain management and other rights for the benefit of GS CAPITAL PARTNERS V INSTITUTIONAL, L.P.;

«Newco» has the meaning given to it in Article 14;

«nPECs» means non-interest bearing preferred equity certificates of the Company, having a nominal value of one Euro (1.- EUR) each, and «nPEC» means any one (1) of them;

paid up means paid up or credited as paid up;

«Remaining Shareholders» has the meaning given in Article 13;

«Sale Notice» has the meaning given in Article 11;

«Security Interest» means any mortgage, charge, pledge, lien (other than a lien arising by operation of law), right of set-off, encumbrance, option, equity, claim, transfer by way of guarantee or other third party right (including, without limitation, right of pre-emption) of any nature whatsoever, or other security interest whatsoever, however created or arising (including any analogous security interest under the law of any jurisdiction);

«Seller(s)» has the meaning given in Article 12;

«Selling Shareholder» has the meaning given in Article 11;

«Share-for-Share Exchange» has the meaning given in Article 14;

«Shareholders» means the holders of the Shares (and Shareholder shall be construed accordingly), and for the purposes of Articles 11 through 14 (inclusive) a Shareholder includes any person who becomes a Shareholder after completion of a Change of Control upon exercise of rights granted prior to completion of a Change of Control;

«Shares» means shares in the Company's share capital;

«Subsidiary» has the meaning given to it in the definition of Holding company and Subsidiaries means one (1) or more undertakings each of which is a Subsidiary;

«Tag Along Notice» has the meaning given to it in Article 12;

«Tag Along Shares» has the meaning given to it in Article 12;

«Tag Transaction» has the meaning given to it in Article 12;

«Tagging Shareholders» has the meaning given to it in Article 12;

«undertaking» means a body corporate or partnership or an unincorporated association carrying on trade or a business with or without a view to profit; and

«Vendor Loan Note» means a Loan Note with a maturity of up to eleven (11) years as it may be issued by the Company in a principal amount of one hundred and thirty-five million euros (135,000,000.- EUR).

2) In these Articles:

(a) words or expressions contained in these Articles which are not defined in these Articles but are defined in the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies (as amended) (the Act) have the same meaning as in the Act (but excluding any statutory modification of the Act not in force at the date of adoption of these Articles) unless inconsistent with the subject or context;

(b) references to a notice or other document being sent or given to or by a person mean such notice or other document, or a copy of such notice or other document, being sent, given, delivered, issued or made available to or by, or served on or by, that person and sending and giving shall be construed accordingly;

(c) words denoting the singular number include the plural number and vice versa, words denoting the masculine gender include the feminine gender and the neuter gender and words denoting persons include corporations; and

(d) headings and sub-headings are inserted for convenience only and do not affect the construction of these Articles.

Art. 4. Registered office

The registered office of the Company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 5. Business purpose

The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to Subsidiaries or Affiliates. The Company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 6. Duration

The Company is formed for an unlimited period.

The life of the Company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any Shareholder.

Title II. - Capital, Shares

Art. 7. Capital

The issued capital is fixed at two million two hundred sixty two thousand five hundred Euro (2,262,500.- EUR), represented by ninety thousand five hundred (90,500) Shares with a nominal value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, entirely subscribed for and fully paid up.

The Company shall have an authorized capital of two million five hundred thousand Euro (2,500,000.- EUR) represented by one hundred thousand (100,000) Shares with a nominal value of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

The Board of Managers is hereby authorized to issue further Shares with or without an issue premium so as to bring the total issued capital of the Company up to the total authorized corporate capital in whole or in part from time to time and to accept subscriptions for such Shares within a period of five (5) years from the date of publication of the respective amendments of the present Articles.

The Board of Managers may only make use of the above authorization upon exercise by any warrant holder(s) of warrants issued by the Company to issue warrant shares in accordance with the terms and conditions relating to any such warrant issuance.

The period of this authority may be extended by resolution of the general meeting of Shareholders from time to time, in the manner required for amendment of these Articles.

When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this Article in order to record the change and the Company's management is authorized to take or authorize the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law. The authorized capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

Art. 8. Shares

Every Share entitles its owner to one (1) vote.

The Shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one (1) owner for each of them.

No person will be issued Shares unless that person has delivered a duly signed Management Rights Letter or has obtained GS Investor Consent. Shares in the Company shall not be redeemable at the request of a Shareholder.

The Company, however, may redeem its Shares on a pro-rata basis whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the Company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these Articles and by law. Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the Company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

Title III. - Transfer of shares, Preemptive rights, Drag Along and Tag Along rights, Share-for-share exchange

Art. 9. Transfer of shares

Unless otherwise provided herein, Shares are freely transferable among Shareholders. Transfer of Shares inter vivos to non-Shareholders may only be made with the prior approval of Shareholders representing three quarters (3/4) of the corporate capital.

The Board of Managers shall not register any transfer not made in accordance with the provisions of these Articles. Any transfer made in breach of these Articles shall be void.

An obligation to transfer a Share under these Articles shall be deemed to be an obligation to transfer the entire legal and beneficial interest in such Share free from any lien, charge or other encumbrance.

Art. 10. Limitations on Transfers of Shares

In addition to and without prejudice to Article 9 and the Act, no Shareholder other than a GS Investor shall grant, declare, create or dispose of any Interest in any Shares or deal in any other manner with the legal title to or the beneficial ownership of, any Shares, or create or permit to exist any Security Interest over any Shares or any Interest in any Share, unless it does so

- (a) in accordance with Article 11 (Pre-emptive Rights); or
 - (b) following the issue of and in accordance with the terms of a Tag Along Notice or a Drag Along Notice pursuant to Articles 12 and 13 (Tag Along and Drag Along); or
 - (c) in accordance with Article 14 (Share-for-Share Exchange) in relation to the transfer of a Dissenting Holder's Shares to Newco,
- and, in each case, otherwise in accordance with these Articles and the Act.

Art. 11. Pre-emptive Rights

1) If a Shareholder (a Selling Shareholder) wishes to make a transfer to any person other than in accordance with the terms of a Tag Along Notice, it must first deliver to the Company a notice dated as of the date of delivery (a Sale Notice), under which it:

(a) offers to sell all of its Shares to the GS Investors or to any other person that the GS Investors may designate at a specified price in cash; and

(b) identifies the person to whom it wishes to make such transfer.

2) No transfer may be made to any person under this Article 11:

(a) until the earlier of:

(i) fifteen (15) Business Days after the date of the Sale Notice; and

(ii) the date on which the Selling Shareholder has received written notice from the GS Investors that they do not wish to purchase the Shares of such Shareholder or designate a purchaser for them; or otherwise

(b) if the GS Investors deliver written notice to the Selling Shareholder within fifteen (15) Business Days of the date of the Sale Notice that the proposed purchaser is a Competitor.

3) If the GS Investors deliver written notice to the Selling Shareholder that they wish to purchase the Selling Shareholder's Shares at the cash price specified in the Sale Notice, or designate a purchaser for them, the Selling Shareholder must sell the Shares to the GS Investors or the party so designated against payment in full of such cash price. If the GS Investors or the party so designated fails to pay the cash price in full within twenty (20) Business Days of the Selling Shareholder making the Shares available for delivery, the Selling Shareholder shall be free, subject to Article 11-4) below and any mandatory provisions of the Act, to transfer all, but not less than all, of its Shares free of the restrictions in Article 11-1), 2) and 3).

4) Any subsequent transfer of a Selling Shareholder's Shares pursuant to the proposal notified to the GS Investors in the Sale Notice must be made:

(a) within sixty (60) days of the date of the relevant Sale Notice;

(b) for consideration comprised solely of cash in an amount not less than the cash price specified in the relevant Sale Notice; and

(c) to the person specified as the person to whom the Selling Shareholder wishes to make such transfer in the relevant Sale Notice.

Art. 12. Tag Along

1) If the result of any proposed bona fide transfer of any Shares would be a Change of Control (a Tag Transaction), the intending transferor(s) of such Shares (the Seller(s)) shall not complete such Tag Transaction (and the Company shall not register the transfer of any Shares pursuant to the Tag Transaction) unless it or they ensure(s) that:

(a) the purchaser offers to buy from the other Shareholders a pro rata number of the Shares held by them (the Tag Along Shares) at the same price per Share (whether the consideration is cash or newly issued shares in the proposed purchaser's share capital) as apply to the purchase of the Shares of the Seller(s) and on no other terms than the terms agreed with the Seller(s); and

(b) Shareholders holding at least the requisite number of Shares to approve a transfer of Shares under the Act have approved the transfer of the Tag Along Shares for the purposes of the sale of the Tag Along Shares contemplated by paragraph (a) above.

2) The Tag Along Shares in respect of any Shareholder will be that number of Shares held by that Shareholder equal to:

(a) the total number of Shares owned by that Shareholder, multiplied by

(b) a fraction,

(i) the numerator of which is the number of Shares to be transferred by the Seller(s) in the Tag Transaction; and

(ii) the denominator of which is the total number of Shares held by the Seller(s), and rounded to the nearest whole Share.

3) The offer to be made by a purchaser in a Tag Transaction shall be made by delivery to the Shareholders (other than the Seller(s)) of a written notice setting out the offer (the Tag Along Notice) which offer shall:

(a) be irrevocable and unconditional (except for any conditions which apply to the proposed transfer of the Shares of the Seller(s));

(b) be open for acceptance during a period of not less than ten (10) Business Days after receipt of such offer; and

(c) specify that completion shall be effected at the registered office of the Company by delivery of the duly executed instruments of transfer in respect of the relevant Shares accompanied by share certificates, if any, in respect thereof against a bankers' draft in respect of any cash purchase price therefore and delivery of instruments of title in respect of any other consideration.

4) If the offer set out in the Tag Along Notice is accepted, then:

(a) the proposed transfer shall be conditional upon completion of the Seller(s)' sale to the third party purchaser and shall be completed at the same time as that sale;

(b) the Shareholders accepting the Tag Along Notice (the Tagging Shareholders) agree to cooperate in consummating the proposed transfer, including, without limitation, by:

(i) becoming a party to the sale agreement and all other appropriate related agreements, provided that no Tagging Shareholder shall be required to make any representations and warranties with respect to the Company or the Group or the business (including, without limitation, assets and liabilities, financial position and prospects) of the Company's Group or with respect to any other Shareholder;

(ii) voting or consenting in favour of such transaction (to the extent a vote or consent is required);

(iii) being severally responsible for its proportionate share of the expenses incurred by the Company or the Sellers in connection with the Tag Transaction, including obligations and liabilities for indemnification (including for breaches of representations and warranties made in connection with the Tag Transaction with respect to the business of the Company's Group), and also including amounts paid into escrow or subject to holdbacks, and amounts subject to post-completion purchase price adjustments, provided that:

(oe) the amount of such obligations and liabilities for which any Tagging Shareholder shall be responsible shall not exceed the gross proceeds received by such Tagging Shareholder in such Tag Transaction; and

(β) no Tagging Shareholder shall be responsible for the fraud or fraudulent misrepresentation of any other Seller or Tagging Shareholder or for any indemnification obligations and liabilities for breaches of representations and warranties made by any other Seller or Tagging Shareholder with respect to such other Seller's or Tagging Shareholder's ownership of and title to Shares or its own organisation, authority or capacity.

5) No Tag Along Notice shall be required pursuant to Article 12 if a Drag Along Notice has been served under Article 13.

Art. 13. Drag Along

1) If the consequence of any proposed bona fide transfer of any Shares would be Change of Control (a Drag Transaction), the intending transferor(s) of such Shares (the Transferor(s)) shall have the right to require all the other Shareholders (the Remaining Shareholders) to transfer all their Shares to the proposed transferee conditional upon such Drag Transaction being completed, by giving notice to that effect to the Remaining Shareholders (the Drag Along Notice). The Drag Along Notice shall be accompanied by copies of all documents required to be executed by the Remaining Shareholders to give effect to the Drag Transaction and the transfer shall be on the same terms and conditions (including as to the consideration, whether the consideration is cash, other property or newly issued shares in the proposed transferee's share capital) as shall have been agreed between the Transferor(s) and the proposed transferee, unless the Transferor(s) indicate(s) in the Drag Along Notice that the consideration to be paid to the Remaining Shareholders shall comprise only cash (a Cash Out Election).

2) If the Drag Transaction is to an Affiliate of the Transferor(s) or the Transferor(s) make(s) a Cash Out Election, the right conferred by this Article shall only be exercisable if the Board of Managers is advised (by a reputable internationally recognised investment bank or other internationally recognised corporate finance advisory firm, which is not an Affiliate of the GS Investors) that the terms on which the Shares of the Remaining Shareholders are to be transferred (and, in the case of a Cash Out Election, the amount of cash comprising the consideration) are fair and reasonable for such Remaining Shareholders.

3) The Transferor may serve a Drag Along Notice upon any person who becomes a Shareholder after completion of a Change of Control upon exercise of rights granted prior to completion of a Change of Control.

4) If a Drag Along Notice is delivered, then:

(a) the proposed transfer shall be conditional upon completion of the Transferor(s)' sale to the third party purchaser and shall be completed at the same time as that sale;

(b) the Remaining Shareholders agree to cooperate in consummating the Drag Transaction, including, without limitation, by:

(i) becoming a party to the sale agreement and all other appropriate related agreements, provided that no Remaining Shareholder shall be required to make any representations and warranties with respect to the Company or the Group or the business (including, without limitation, assets and liabilities, financial position and prospects) of the Company's Group or with respect to any other Shareholder;

(ii) voting or consenting in favour of the Drag Transaction (to the extent a vote or consent is required);

(iii) being severally responsible for its proportionate share of the expenses incurred by the Company or the Transferor(s) in connection with the Drag Transaction, including obligations and liabilities for indemnification (including for breaches of representations and warranties made in connection with the Drag Transaction with respect to the business

of the Company's Group), and also including amounts paid into escrow or subject to holdbacks, and amounts subject to post-completion purchase price adjustments, provided that:

(oe) the amount of such obligations and liabilities for which any Remaining Shareholder shall be responsible shall not exceed the gross proceeds received by such Remaining Shareholder in such Drag Transaction; and

(β) no Remaining Shareholder shall be responsible for the fraud or fraudulent misrepresentation of any Transferor or Remaining Shareholder or for any indemnification obligations and liabilities for breaches of representations and warranties made by any Transferor or other Remaining Shareholder with respect to such other Transferor's or Remaining Shareholder's ownership of and title to Shares or its own organisation, authority or capacity.

5) If a Remaining Shareholder makes default in transferring its Shares pursuant to Article 13-1) above:

(a) to the extent the consideration is newly issued shares in the proposed transferee's share capital, such Remaining Shareholder shall be deemed to have authorised the Company as his attorney to accept the allotment of shares in the proposed transferee and on completion of the transfer (duly stamped, if appropriate) the proposed transferee shall register such Remaining Shareholder as the holder of the relevant shares in the capital of the proposed transferee;

(b) to the extent that the consideration is property other than cash or newly issued shares in the proposed transferee's share capital, the following shall apply to the transfer of such Shares:

(i) any manager for the time being of the Company shall be deemed to be the duly appointed agent of such Remaining Shareholder with full power to execute, complete and deliver in the name and on behalf of the holder all documents necessary to give effect to the transfer of its Shares to the relevant transferee;

(ii) the appointment referred to in sub-paragraph (i) above shall be irrevocable and is given by way of security for the performance of the obligations of such Remaining Shareholder of its Shares under these Articles;

(iii) the Board of Managers may receive and give a good discharge for the purchase money on behalf of such Remaining Shareholder and enter the name of the transferee in the register of members or other appropriate register as such Remaining Shareholder by transfer of its Shares;

(iv) the Board of Managers shall forthwith (oe) pay any cash portion of the consideration into a separate bank account in the Company's name and (β) hold any portion of the consideration other than cash or newly issued shares in the proposed transferee's share capital, and if and when such Remaining Shareholder shall deliver up his share certificate or certificates for its Shares to the Company (or an indemnity in a form reasonably satisfactory to the Board of Managers in respect of any lost share certificate) he shall thereupon be paid such cash (without interest and less any sums owed to the Company by the holder pursuant to these Articles or otherwise) and transferred such other property;

(v) if such share certificate (or indemnity) shall comprise any Shares which the holder has not become bound to transfer as aforesaid the Company shall issue to him a balance share certificate for such Shares; and

(vi) the Company shall ratify and confirm whatever the person appointed pursuant to sub-paragraph (i) above shall do or purport to do by virtue of this Article and the Company shall indemnify such person against all actions, proceedings, claims, costs, expenses and liabilities of every description arising from the exercise or the purported exercise in good faith of any of the powers conferred by this Article and notwithstanding that they may have arisen as a result of a lack of care on the part of such person,

(c) whether the consideration is cash, property other than cash or newly issued shares in the proposed transferee's share capital, on completion of the transfer:

(i) the proposed transferee and/or its nominee shall be entered in the relevant register of the Company as the holder of the Shares registered in the name of the Remaining Shareholder; and

(ii) the share certificates in the name of the Remaining Shareholder in respect of the Shares shall be deemed to be cancelled and a new share certificate shall be issued in the name of the proposed transferee and/or its nominee.

Art. 14. Share-for-Share Exchange

1) Notwithstanding any other provision in these Articles, in the event of any proposed transfer of Shares to any company (Newco), pursuant to an offer or other arrangement made or to be made by or with Newco to acquire Shares in the Company in exchange for shares in the capital of Newco, on completion of which Newco would become the Holding company of the Company (a Share-for-Share Exchange) provided that the conditions set out in Article 14-2) below are satisfied, upon Newco receiving acceptances of its offer by the holders of not less than fifty percent (50%) of the Shares, each Shareholder which then has not accepted the offer (a Dissenting Holder) shall be deemed to have authorised the Company as his attorney to execute a transfer of that Dissenting Holder's Shares to Newco and to accept the allotment of shares in Newco and on completion of the transfer (duly stamped, if appropriate):

(a) Newco shall register such Dissenting Holder as the holder of the relevant shares in the capital of Newco;

(b) Newco and/or its nominee shall be entered in the relevant register of the Company as the sole holder of the Shares; and

(c) the share certificates in the name of the Dissenting Holder in respect of the Shares shall be deemed to be cancelled and a new share certificate shall be issued in the name of Newco and/or its nominee.

2) The conditions referred to in Article 14-1) above are that:

(a) Newco shall be a corporation or other entity having limited liability;

(b) Newco's articles shall be in the form of these Articles, immediately prior to the completion of the Share-for-Share Exchange, subject to any differences (i) to reflect Newco's name or (ii) that do not materially adversely affect the rights of any Shareholder;

(c) Newco shall be required to offer to exchange all (i) Shares of each class and (ii) existing rights to or options over new Shares, for (oe) fully paid shares in the capital of Newco and (β) equivalent rights over shares in the capital of Newco of the same class having the same rights credited as fully paid on such terms as to result upon full implementation of the offer in all of the holders of each class of Shares and rights to new Shares holding shares of or rights over the same class in the capital of Newco in the same proportions relative to each other and to the entire fully diluted issued share

capital of Newco as they held Shares or rights to Shares immediately prior to completion of the Share-for-Share Exchange; and

(d) the Board of Managers is advised by a reputable internationally recognised investment bank or other internationally recognised corporate finance advisory firm which is not an Affiliate of the GS Investors that the terms of the Share-for-Share Exchange are fair and reasonable for the Dissenting Holder.

Any opinion obtained by the Company from a lawyer qualified in Luxembourg who is a partner of an internationally recognised firm of Luxembourg lawyers which refers to this Article and expresses the opinion that any differences between Newco's articles entered into under Article 14-2) b) and the Articles do not materially adversely affect the rights of any Shareholder shall be conclusive and final for the purposes of this Article and may not be challenged by any Shareholder.

3) A Share-for-Share Exchange shall not constitute a Change of Control for the purpose of these Articles.

Title IV. - Management

Art. 15. Board of Managers

The Company is managed by a Board of Managers, which will be composed of at least three (3) members, who need not be Shareholders. The managers will be appointed by the general meeting of Shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of Shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board of Managers to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers, who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present in person at such meeting, shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers, who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device, shall ratify their votes so cast by signing a copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him, as often as the interest of the Company so requires. The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favorable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two (2) managers.

Art. 16. Powers

The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to any such decision, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the Company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 17. Delegation of powers

The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one (1) or more managers, who will be called Managing Director(s).

Art. 18. Binding signature

The Company is bound by the sole signature of any one (1) manager for decisions having a value of an amount of up to three thousand Euro (3,000.- EUR). For decisions having a value of an amount over three thousand Euro (3,000.- EUR), the Company is bound by the joint signature of at least two (2) managers.

Art. 19. Liability

Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a proxyholder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title V. - General meeting of shareholders

Art. 20. General meeting

The sole Shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of Shareholders under section XII of the Act on commercial companies.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole Shareholder or, as the case may be, by the general meeting of Shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one (1) but less than twenty-five (25) Shareholders, decisions of the Shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the Shareholders representing more than fifty percent (50%) of the capital. General meetings of Shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title VI. - Financial year, Profits, Reserves

Art. 21. Financial year

The Company's financial year runs from the 1st of January to the 31st of December of each year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation and close on December 31, 2005.

Art. 22. Accounts

Each year, as of 31st of December, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the Company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of Shareholders together with the balance sheet.

Art. 23. Shareholders' information

Each Shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 24. Legal reserve - Results

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth (1/10) of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been reduced below such portion. The balance is at the disposal of the general meeting of Shareholders.

Art. 25. Liquidation

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one (1) or more liquidators who need not be Shareholders, designated by the meeting of Shareholders at the majority defined by article 142 of the Act.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 26. Applicable law

For all matters not provided for in the present Articles, the parties refer to the existing laws.

Third resolution

The existing shareholder of the Company and the new investors entering the Company together decide to approve the issue of four thousand seven hundred and sixty-three (4,763) warrants by the Company under the terms and conditions of the warrant instrument to be dated on or around July 21, 2005, to authorise the board of managers of the Company to issue, upon exercise of these warrants, warrant shares within the limits of the authorized capital of the Company and to hereby approve any warrant holder as a future shareholder of the Company in the event of an exercise of warrants issued by the Company and held by that warrant holder.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at twenty eight thousand Euro (28,000.- EUR).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by surname, given name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille cinq, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

GS CAPITAL PARTNERS V OFFSHORE FUND, L.P., un «limited partnership» constitué et opérant sous le droit des Iles Cayman, immatriculé auprès du Registre des Exempted Limited Partnerships dans les Iles Cayman sous le numéro d'immatriculation 15650, ayant son siège social à Uglan House, 308 George House, Grand Cayman, Iles Cayman, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GSCP V OFFSHORE ADVISORS, L.L.C., ici représenté par M^e Alain Steichen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée délivrée à New York, le 20 juillet 2005.

Laquelle procuration est signée ne varietur par le mandataire du comparant susnommé et le notaire soussigné et restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare que:

I. GS CAPITAL PARTNERS V OFFSHORE FUND, L.P., susnommé, est l'associé unique de GSCP ATHENA (LUX), S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 107.674 (la «Société») et constituée suivant acte du notaire instrumentaire du 2 mai 2005, non encore publié;

II. Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes ayant été entièrement souscrites et libérées.

Ceci ayant été exposé, l'associé unique prénommé de la Société, représentant l'intégralité du capital de la Société, requiert désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

Première résolution

L'associé unique de la Société décide d'augmenter le capital de la Société à concurrence d'un montant de deux millions deux cent cinquante mille euros (2.250.000,- EUR) pour le porter de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à deux millions deux cent soixante-deux mille cinq cents euros (2.262.500,- EUR) par l'émission de quatre-vingt-dix mille (90.000) parts sociales nouvelles, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, pour un prix de souscription total de deux millions deux cent cinquante mille euros (2.250.000,- EUR).

Souscription et libération

Les quatre-vingt-dix mille (90.000) parts sociales nouvelles ont été souscrites de la manière suivante:

- vingt-quatre mille cent seize (24.116) parts sociales nouvelles ont été souscrites par l'associé unique existant de la Société;

- quarante-sept mille six cent cinquante trois (47.653) parts sociales nouvelles ont été souscrites par GS CAPITAL PARTNERS V FUND, L.P., un «limited partnership» constitué et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, immatriculé auprès du Secrétaire de l'Etat du Delaware sous le numéro d'immatriculation 3953218, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son «general partners» GSCP V ADVISORS, L.L.C., ici représenté par M^e Alain Steichen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à New York, le 20 juillet 2005;

- seize mille trois cent quarante et un (16.341) parts sociales nouvelles ont été souscrites par GS CAPITAL PARTNERS V INSTITUTIONAL, L.P., un «limited partnership» constitué et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, immatriculé auprès du Secrétaire de l'Etat du Delaware sous le numéro d'immatriculation 3863846, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son «general partners» GS ADVISORS V, L.L.C., ici représenté par M^e Alain Steichen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à New York, le 20 juillet 2005, et

- les mille huit cent quatre-vingt-dix (1.890) parts sociales nouvelles restantes ont été souscrites par GS CAPITAL PARTNERS V GmbH & CO. KG, une association à responsabilité limitée constituée et opérant sous le droit allemand, immatriculée au Handelsregister du Amtsgericht Frankfurt/Main sous le numéro HRA n° 42401, ayant son siège social à Goldman Sachs & CO. KG, Messeturm, Friedrich-Ebert-Anlage 49, 60323 Frankfurt/Main, Allemagne, agissant par l'intermédiaire de son «general partners» GS ADVISORS V, L.L.C., ici représenté par M^e Alain Steichen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à New York, le 20 juillet 2005,

toutes ces procurations étant signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, et restant annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les quatre-vingt-dix mille (90.000) parts sociales nouvelles ont été entièrement libérées par des apports en espèce de la part des personnes susmentionnées à concurrence d'un montant total de deux millions deux cent cinquante mille euros (2.250.000,- EUR), qui sont à la disposition de la Société, tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Deuxième résolution

L'associé existant et les associés ayant souscrit les parts sociales nouvellement émises décident ensemble de remanier les statuts actuels de la Société de manière à refléter l'augmentation de capital ci-dessus et à y inclure, en particulier, une section de définitions, un capital autorisé, certaines conditions pour devenir associé de la Société et certaines dispositions relatives aux transferts de parts sociales et à cet effet requièrent le notaire instrumentaire de constater le nouveau corps des statuts de la Société comme suit:

Titre I^{er}. - Forme sociale, Dénomination, Définitions, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme sociale

Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933

sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée et par celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Dénomination

La dénomination de la société est GSCP ATHENA (LUX), S.à r.l.

Art. 3. Définitions

1) Dans les présents statuts:

«Affilié» signifie, en relation avec une personne, une personne qui est liée à cette personne (comme défini dans la section 839 de la Loi de Grande-Bretagne de 1988 sur l'imposition des bénéficiaires et des sociétés (à l'exception de l'interprétation de la section 839, le terme «contrôle» a le sens donné par la section 840 ou section 416 de cette loi de telle sorte qu'il y ait contrôle lorsque la section 840 ou la section 416 le requière));

«Statuts» signifie les présents statuts tel que modifiés au jour le jour;

«Conseil de Gérance» signifie le conseil composé du (ou des) gérant(s) de la Société au jour le jour;

«Jour Ouvrable» signifie un jour (autre que le samedi ou le dimanche) pendant lequel les banques sont généralement ouvertes à Londres, Luxembourg et Milan pour un ensemble complet d'opérations;

«Choix de Paiement en Numéraire» a la signification donnée dans l'article 13;

«Changement de Contrôle» signifie la réalisation d'une transaction (soit par une transaction unique soit par une série de transactions) par laquelle les Investisseurs GS cessent de détenir directement ou indirectement plus de cinquante pour cent (50%) des droits de vote et des intérêts économiques (incluant sans limitation les titres de capital préférentiel à l'exception du Titre de Prêt Vendeur, les bons de souscription de parts sociales non exercés et tout instrument de dette (incluant toute émission à haut rendement et tous titres PIK)) dans le capital de la Société;

«Société» signifie GSCP ATHENA (LUX), S.à r.l.;

«Groupe de la Société» signifie (a) la Société et ses filiales au jour le jour et (b) l'ultime société Holding de la Société (si elle existe) au jour le jour et (c) toute autre société qui est, au jour le jour, une Filiale de la même ultime Holding (si elle existe);

«Concurrent» signifie, soit:

(a) un fond d'investissement en capital privé ou équivalent; ou

(b) un concurrent de (i) l'activité de câble de transport d'énergie menée par le Groupe de la Société à cette date ou (ii) de l'activité de câble de télécommunication menée par le Groupe de la Société à cette date;

«Titulaire Dissident» a la signification donnée dans l'article 14;

Notification «Drag Along» a la signification donnée dans l'article 13;

Transaction «Drag» a la signification donnée dans l'article 13;

«Groupe» signifie relativement à une entreprise (a) cette entreprise et ses Filiales au jour le jour et (b) la société Holding ultime (si elle existe) de l'entreprise au jour le jour et (c) toute autre société qui est une Filiale de la même société Holding ultime au jour le jour;

«Consentement des Investisseurs GS» signifie l'approbation écrite par ou en représentation des Investisseurs GS;

Investisseurs GS signifie GS CAPITAL PARTNERS V OFFSHORE FUND, L.P., GS CAPITAL PARTNERS V FUND, L.P., GS CAPITAL PARTNERS V INSTITUTIONAL, L.P., GS CAPITAL PARTNERS V GmbH & CO. KG et, dans la mesure où elles peuvent détenir des Parts Sociales ou des nPECs au jour le jour, leurs Filiales et toute association d'investissement pour laquelle GOLDMAN SACHS GROUP INC. ou GOLDMAN SACHS & CO. ou l'une quelconque de leurs Filiales agit ou conseille directement en tant que «general partner», «general partner» de gérance ou gérant investisseur; société Holding signifie, une société qui, en relation avec une Filiale:

(a) possède ou contrôle (directement ou indirectement) des actions de la Filiale possédant plus de cinquante pour cent (50%) des droits de vote exerçables au cours des assemblées générales de la Filiale relativement à tous, ou presque tous, les sujets; ou

(b) a le droit de nommer ou de destituer une majorité de son conseil d'administration; ou

(c) a le droit d'exercer une influence dominante sur la Filiale;

(i) en vertu des dispositions contenues dans les documents constitutifs de la Filiale; ou

(ii) en vertu d'un contrat de contrôle; ou

(d) contrôle seule, suite à un contrat avec d'autres actionnaires ou membres, une majorité des droits de votes de la Filiale,

pour les besoins de cette définition:

(i) une entreprise doit être traitée comme un membre d'une autre entreprise si (X) une quelconque de ses Filiales est membre de cette entreprise; ou (Y) toutes actions de cette entreprise sont détenues par une personne agissant en son nom ou au nom d'une de ses Filiales;

(ii) une entreprise doit être considérée comme ayant le droit d'exercer une influence dominante sur une entreprise seulement si elle a le droit de donner des directives relatives à la politique opérationnelle et financière de cette autre entreprise avec laquelle ses administrateurs sont obligés de s'y soumettre que ces directives soient ou non pour le bénéfice de cette autre entreprise;

(iii) contrat de contrôle signifie un contrat écrit conférant un droit d'influence dominant qui:

(oe) n'est pas interdit par les statuts de l'entreprise relativement à laquelle le droit est à exercer; et

(B) est autorisé par la loi sous laquelle cette entreprise est établie; et

(iv) toute entreprise qui est Filiale d'une autre entreprise doit également être une Filiale de toute autre entreprise pour laquelle cette autre entreprise est une Filiale;

«Intérêt» inclut un intérêt de toute nature dans n'importe quelle Part Sociale ou dans n'importe quel droit de contrôle du vote ou d'autres droits attribuables à n'importe quelle Part Sociale, sans aucune considération des conditions ou restrictions auxquelles l'exercice de tout droit attribué à un tel intérêt peut être subordonné;

«Lettre de Droits de Gérance» signifie une lettre adressée à GS CAPITAL PARTNERS V INSTITUTIONAL, L.P. par la Société et chacun des associés de la Société (autres que GS CAPITAL PARTNERS V INSTITUTIONAL, L.P.) disposant de certain droits de gérance et autres droits au profit de GS CAPITAL PARTNERS V INSTITUTIONAL, L.P.;

«Newco» à le sens qui lui est donné dans l'article 14;

«nPECs» signifie les 'non-interest bearing preferred equity certificates' de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacun, et «nPEC» signifie n'importe lequel d'entre eux;

«payé/libéré» signifie payé/libéré ou approvisionné comme payé/libéré;

«Associés Restants» à la signification donnée par l'article 13;

Notification de Vente à le sens donné dans l'article 11;

Sûreté signifie tous hypothèque, gage, nantissement, privilège (autres que les privilèges légaux), droit de compensation, charge, option, capital, créance, transfert à titre de garantie ou tout autre droit d'un tiers (incluant, sans limitation, droit de préemption) de toute nature, ou toute autre sûreté créée ou apparaissant (incluant toute sûreté analogue relative aux lois de toute juridiction);

«Vendeur(s)» à le sens donné dans l'Article 12;

«Vendeur» à le sens donné dans l'Article 12;

«Échange Part-contre-Part» à le sens donné dans l'Article 13;

«Associés» signifie les titulaires des Parts Sociales (et Associé doit être analysé conformément) et pour les articles 11 à 14 (inclus) un Associé inclut toute personne qui devient Associé après réalisation d'un Changement de Contrôle suite à l'exercice des droits concédés préalablement à la réalisation d'un Changement de Contrôle;

«Parts Sociales» signifie les parts sociales de la Société,

«Filiale» à le sens qu'il lui est donné dans la définition de la société Holding et Filiales signifie une (1) ou plusieurs entreprises dont une chacune est une Filiale,

Notification «Tag Along» à la définition qui lui est donné dans l'article 13,

Part «Tag Along» à la définition qui lui est donnée dans l'article 13,

Transaction «Tag» à la définition qui lui est donnée dans l'article 13,

«Associés Suiveurs» à la signification qui lui est donnée dans l'article 13,

«entreprise» signifie un corps corporatif ou un partenariat ou une association non corporative, qui mène des affaires qui ont ou n'ont pas pour objectif de faire des profits, et

«Titre de Prêt Vendeur» signifie un Titre de Prêt d'une maturité jusqu'à onze (11) ans tel qu'il peut être émis par la Société pour un montant principal de cent trente-cinq millions d'euros (135.000.000,- EUR).

2) Dans ces statuts:

(a) les mots ou expressions qui sont contenus dans ces Statuts et qui n'ont pas été définis dans ces Statuts, mais qui le sont dans la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) (la Loi) ont le même sens que dans cette Loi (mais à l'exclusion de toutes modifications de la Loi non encore en vigueur à la date d'adoption de ces Statuts) à moins qu'il ne soit pas cohérent avec le sujet ou dans le contexte;

(b) les références faites à des convocations ou à d'autres documents qui ont été envoyés ou donnés à ou par des personnes signifient ces convocations ou autres documents ou des copies des telles convocations ou autres documents qui ont été envoyés ou donnés ou délivrés ou émis ou rendus disponibles à ou par cette personne, et envoyant et donnant doivent être interprétés de la même manière;

(c) les mots indiquant le singulier incluent le pluriel et vice-versa, les mots indiquant le genre masculin incluent le genre féminin et le genre neutre et les mots indiquant des personnes incluent les sociétés; et

(d) les titres et sous-titres sont insérés pour des raisons pratiques uniquement et n'affectent pas l'interprétation de ces Statuts.

Art. 4. Siège social

Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la Société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société, qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 5. Objet social

La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou Affiliées. La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 6. Durée

La Société est constituée pour une durée indéterminée.

La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité de l'un de ses Associés ne mettent pas fin à la Société.

Titre II. - Capital, Parts sociales

Art. 7. Capital

Le capital social émis est fixé à deux millions deux cent soixante-deux mille cinq cents euros (2.262.500,- EUR), divisé en quatre vingt dix mille cinq cents (90.500) Parts Sociales ayant une valeur nominale vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées.

La Société aura un capital autorisé de deux millions cinq cent mille euros (2.500.000,- EUR), divisé en cent mille (100.000) Parts Sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Le Conseil de Gérance est autorisé par les présents Statuts à émettre des Parts Sociales supplémentaires avec ou sans prime d'émission de manière à porter le capital total émis jusqu'au montant total du capital autorisé en tout ou en partie de temps à autre et d'accepter les souscriptions de ces Parts Sociales durant une période de cinq (5) ans à partir de la publication des modifications statutaires respectives.

Le Conseil de Gérance ne peut faire usage de l'autorisation ci-dessus que lors de l'exercice de bons de souscription de parts sociales émis par la Société par un porteur de bons de souscription de parts sociales émis par la Société pour émettre des parts sociales conformément aux dispositions relatives à une telle émission de bons de souscription de parts sociales. La durée de l'autorisation peut être étendue par décision de l'assemblée générale des Associés de temps à autre, selon les conditions d'une modification statutaire.

Quand le Conseil de Gérance procède à une augmentation de capital, totale ou partielle, selon les dispositions ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet Article pour rendre compte de ce changement et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou autoriser les mesures requises pour l'exécution et la publication de cette modification conformément à la loi.

Le capital autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit en respectant les conditions légales luxembourgeoises.

Art. 8. Parts Sociales

Chaque Part Sociale donne droit à une (1) voix.

Les Parts Sociales sont indivisibles par rapport à la Société qui n'admet uniquement un (1) seul propriétaire pour chacune d'entre elles.

Aucune Part Sociale n'est émise à quelqu'un à moins que cette personne n'ait délivré une Lettre de Droits de Gérance dûment signée ou n'ait obtenu un Consentement des Investisseurs GS.

Les Parts Sociales de la Société ne sont pas remboursables à la demande d'un Associé.

La Société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les Statuts, racheter au prorata ses propres Parts Sociales. A moins que le rachat des Parts Sociales ne soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la Société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

Titre III. - Cession de parts sociales, Droits de préemption, Droits de «Drag Along» et «Tag Along», Echange part-contre-part

Art. 9. Cession de Parts Sociales

Sauf dispositions contraires, les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés. Les cessions de Parts Sociales entre vifs à des tiers non associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Le Conseil de Gérance ne doit enregistrer aucune cession qui ne serait pas faite en accord avec les dispositions de ces Statuts. Toute cession faite en violation de ces Statuts doit être nulle.

Une obligation de cession d'une Part Sociale selon ces Statuts doit être considérée comme étant une obligation de cession des intérêts légaux et bénéficiaires d'une telle Part Sociale libérée de tout nantissement, gage ou autre servitude.

Art. 10. Restrictions aux Cessions de Parts Sociales

En plus et sans préjudice de l'Article 9 et de la Loi, aucun Associé autre qu'un Investisseur GS ne doit offrir, déclarer, créer ou disposer d'un quelconque Intérêt dans une quelconque Part Sociale ou négocier de toute autre façon avec le titre légal ou avec la possession de toutes Parts Sociales; ou créer ou autoriser l'existence d'une quelconque Sûreté sur n'importe quelle Part Sociale ou n'importe quel Intérêt dans des Parts Sociales à moins qu'il ne le fait:

- (a) en accord avec l'Articles 11 (Droit de préemption); ou
- (b) suivant l'émission de et en accord avec les termes de la Notification «Tag Along» ou de la Notification «Drag Along» conformément aux Articles 12 et 13 («Tag Along» et «Drag Along»); ou
- (c) en accord avec l'Article 14 (Echange Part-contre-Part) en relation avec la cession de Parts Sociales d'un Titulaire Dissident au profit de Newco, et, dans tous les cas, généralement en accord avec ces Statuts et la Loi.

Art. 11. Droit de préemption

1) Si un Associé (un Associé Vendeur) souhaite faire une cession à n'importe quelle personne autrement qu'en accord avec les termes de la Notification «Tag Along», il doit d'abord délivrer à la Société une notification en date de la délivrance (une Notification de Vente) selon laquelle il:

- (a) offre à vendre toutes ses Parts Sociales aux Investisseurs GS ou à n'importe quelle autre personne que les investisseurs GS ont désignés, à un prix spécifié en numéraire; et
- (b) identifie la personne à laquelle il souhaite faire une telle cession.

2) Aucune cession ne pourra être faite à une quelconque personne selon cet Article 11:

- (a) jusqu'à la première échéance entre:
 - (i) quinze (15) Jours Ouvrables après la date de la Notification de Vente; et

(ii) la date à laquelle l'Associé Vendeur a reçu une notification écrite des Investisseurs GS qu'ils ne souhaitent pas racheter les Parts Sociales de cet Associé ou qu'ils n'ont pas désigné un acheteur pour ces Parts Sociales; ou autrement

(b) si les Investisseurs GS délivrent une notification écrite à l'Associé Vendeur dans les quinze (15) Jours Ouvrables à partir de la date de la Notification de Vente que l'acheteur proposé est un Concurrent.

3) Si les Investisseurs GS délivrent à l'Associé Vendeur une notification écrite précisant qu'ils souhaitent acheter les Parts Sociales de l'Associé Vendeur au prix en espèces spécifié dans la Notification de Vente, ou qu'ils désignent un acquéreur pour elles, l'Associé Vendeur doit vendre les Parts Sociales aux Investisseurs GS ou à la personne qui a été désignée contre le paiement en totalité de ce prix en espèces. Si les Investisseurs GS ou la personne ainsi désignée ne paie pas le prix en espèces en totalité dans les vingt (20) Jours Ouvrables suivant la mise à disposition par l'Associé Vendeur des Parts Sociales, l'Associé Vendeur doit être libre selon l'article 11-4) ci-dessous et des dispositions de la Loi, de transférer toutes, et obligatoirement toutes, ses Parts Sociales libres des restrictions prévues à l'Article 11-1), 2) et 3).

4) Toute cession ultérieure des Parts Sociales de l'Associé Vendeur suivant la proposition notifiée aux Investisseurs GS dans la Notification de Vente doit être faite:

(a) dans un délai de soixante (60) jours suivant la date de la Notification de Vente en question;

(b) pour une contrepartie comprise uniquement en numéraire et pour un montant qui ne peut être inférieur au montant spécifié dans la Notification de Vente en question; et

(c) à la personne spécifiée telle qu'étant la personne à laquelle l'Associé Vendeur souhaite faire la cession dans la Notification de Vente en question.

Art. 12. «Tag Along»

1) Si le résultat de toute proposition de bonne foi de cession de Parts Sociales aboutit à un Changement de Contrôle (une Transaction «Tag»), le vendeur de ces Parts Sociales (le(s) Vendeur(s)) ne doit pas faire aboutir une telle Transaction «Tag» (et la Société ne doit pas enregistrer la cession des Parts Sociales suivant la Transaction «Tag») sans s'être assuré que:

(a) le cessionnaire offre d'acheter aux autres Associés un nombre proportionnel de Parts Sociales détenues par eux (les Parts «Tag Along») au même prix par Part Sociale (que la contrepartie soit en numéraire ou des actions nouvellement émises dans le capital de l'acquéreur proposé) tel qu'appliqué pour l'achat des Parts Sociales du Vendeur et dans les mêmes termes que les termes sur lesquels il s'est mis d'accord avec le(s) Vendeur(s); et

(b) les Associés, détenant au moins le nombre de Parts Sociales requis pour approuver une cession de Parts Sociales selon la Loi, ont approuvé la cession des Parts «Tag Along» pour les besoins de la vente des Parts «Tag Along» prévu par le paragraphe (a) ci-dessus.

(2) Les Parts «Tag Along» pour chacun des Associés correspondront au nombre de Parts Sociales détenues par cet Associé égal:

(a) au nombre total de Parts Sociales détenues par cet Associé multiplié par:

(b) une fraction,

(i) au numérateur duquel sera le nombre de Parts Sociales à transférer par le(s) Vendeur(s) dans la Transaction «Tag»; et

(ii) dont le dénominateur sera le nombre total de Parts Sociales détenues par le(s) Vendeur(s),

et arrondi à la Part Sociale entière la plus proche.

3) L'offre faite par un acquéreur dans une Transaction «Tag» doit être faite par la délivrance aux Associés (autres que le(s) Vendeur(s)) d'une notification écrite mettant à jour l'offre (la Notification «Tag Along»), laquelle offre doit:

(a) être irrévocable et inconditionnelle (à l'exception des conditions qui sont applicables à la cession proposée des Parts Sociales du/des Vendeur(s)),

(b) doit être ouverte à acceptation durant une période qui ne doit pas être inférieure à 10 Jours Ouvrables après réception de la telle offre; et

(c) spécifier que l'achèvement de la cession doit être effectué au siège social de la Société par la remise des instruments de cession dûment exécutés des Parts Sociales concernées, accompagnés par leurs certificats de participation, s'il y en a, et également d'un chèque relatif à tout prix d'achat en numéraire et à la délivrance d'instruments de titre pour toute autre contrepartie.

4) Si l'offre proposée dans la Notification «Tag Along» est acceptée, alors:

(a) la cession proposée doit être conditionnée à l'exécution de la vente par le(s) Vendeur(s) au tiers cessionnaire et doit être réalisée au même moment que cette vente;

(b) les Associés acceptant la Notification «Tag Along» (les Associés Suiveurs) acceptent de coopérer pour accomplir la cession proposée, notamment, sans être exhaustif, en:

(i) devenant une partie au contrat de cession et aux autres contrats annexes à condition qu'aucun Associé Suiveur ne soit requis pour faire des déclarations et garanties par rapport à la Société ou au Groupe ou à l'activité (incluant, sans limitation, l'actif et le passif, la situation financière et les perspectives) du Groupe de la Société ou par rapport à tout autre Associé;

(ii) votant ou consentant en faveur de cette transaction (dans la mesure où une approbation ou un vote est requis);

(iii) étant individuellement responsable proportionnellement pour sa part des dépenses contractées par la Société ou les Vendeurs en relation avec la Transaction «Tag» et incluant les obligations et dettes pour indemnisation (incluant les violations de déclarations ou de garanties faites en relation avec la Transaction «Tag» relativement à l'activité du Groupe de la Société), et également incluant les montants mis en dépôt ou sujets à rétention, et des montants sujets à des ajustements de prix post-acquisition, à condition que:

(oe) le montant d'une telle obligation et dette pour laquelle chaque Associé Suiveur doit être responsable n'excède pas le produit brut reçu par un tel Associé Suiveur dans une telle Transaction «Tag»; et

(β) aucun Associé Suiveur ne doit être responsable pour la fraude ou déclaration fautive faite de mauvaise foi de n'importe quel autre Vendeur ou Associé Suiveur ou pour toutes obligations d'indemnisation et dettes relatives à la violation de déclarations et garanties faites par tout autre Vendeur ou Associé Suiveur relativement à la détention et propriété de Part Sociale du Vendeur ou de l'Associé Suiveur ou pour sa propre organisation, autorité ou capacité.

5) Aucune Notification «Tag Along» n'est requise selon l'article 12, si une Notification «Drag Along» a été délivrée relativement à l'article 13.

Art. 13. «Drag Along»

1) Si les conséquences de toute proposition de bonne foi de cession de Parts Sociales est un Changement de Contrôle (une Transaction «Drag»), la/les personne(s) ayant l'intention de céder ces Parts Sociales (le(s) Cédant(s)) doivent avoir le droit d'exiger des autres Associés (les Associés Restants) le transfert de toutes leurs Parts Sociales à condition que telle Transaction «Drag» soit réalisée et cela en donnant notification à cet effet aux Associés Restants (la Notification «Drag Along»). La Notification «Drag Along» doit être accompagnée de copies de tous les documents requis et devant être signés par les Associés Restants pour donner effet à la Transaction «Drag», et la cession doit être aux mêmes conditions et termes (également relatifs à la contrepartie, qu'elle soit en numéraire ou qu'elle consiste en tout autre bien ou actions nouvellement émises dans le capital du cessionnaire) comme s'ils étaient conclus par le(s) Cédant(s) et le cessionnaire proposé, à moins que le(s) Cédant(s) indique(nt) dans la Notification «Drag Along» que la contrepartie devait être payée aux Associés Restants uniquement en numéraire (un Choix de Paiement en Numéraire).

2) Si la Transaction Drag est effectuée avec un Affilié du/des Cédant(s) ou si le(s) Cédant(s) fait/ont un Choix de Paiement en Numéraire, le droit conféré par ces Statuts n'est applicable que si le Conseil de Gérance est conseillé (par une banque d'investissement de réputation internationale ou toute autre société de conseil en financement d'entreprises reconnue au niveau international, qui n'est pas un Affilié des Investisseurs GS) que les termes auxquels les Parts Sociales des Associés Restants sont à céder (et en cas de Choix de Paiement en Numéraire, le montant en espèces correspondant à la contrepartie) sont justes et raisonnables pour ces Associés Restants.

3) Le Cédant doit délivrer une Notification «Drag Along» à toute personne qui devient Associé après la réalisation d'un Changement de Contrôle suite à l'exercice des droits accordés préalablement à la réalisation d'un Changement de Contrôle.

4) Si une Notification «Drag Along» est délivrée, alors:

(a) la cession proposée doit être subordonnée à la réalisation de la vente par le(s) Cédant(s) au tiers cessionnaire et doit être effective au même moment que cette vente;

(b) les Associés Restants acceptent de coopérer pour achever la Transaction «Drag», notamment, sans limitation, en:

(i) devenant une partie au contrat de vente et à tout autre contrat relatif, à condition qu'aucun des Associés Restants ne doive faire des déclarations ou garanties par rapport à la Société ou au Groupe ou à l'activité (incluant, sans limitation, les actifs et les dettes, la situation financière et les perspectives) du Groupe de la Société ou par rapport à tout autre Associé,

(ii) consentant ou votant en faveur de la Transaction «Drag» (au cas où une approbation ou un vote est requis);

(iii) étant personnellement responsable proportionnellement pour sa part des dépenses contractées par la Société ou les Cédants en relation avec la Transaction «Drag» incluant les obligations et les dettes d'indemnisation (incluant les violations des déclarations et garanties faites en relation avec la Transaction «Drag» et relativement à l'activité du Groupe de la Société), et incluant également les montants mis en dépôt ou sujets à rétention et des montants relatifs à des ajustements de prix post-rachat, à condition que:

(oe) le montant de telles obligations et dettes pour lesquelles tout Associé Restant doit être responsable n'excède le montant brut reçu par ces Associés Restants dans une telle Transaction «Drag»; et

(β) aucun Associé ne peut être responsable de la fraude ou déclaration fautive faite de mauvaise foi par tout Cédant ou Associé Restant ou de toutes obligations d'indemnisations et dettes pour violation de déclarations et garanties faites par tout Cédant ou autre Associé Restant relativement à la détention et propriété de Parts Sociales du Cédant ou de l'Associé Restant ou pour sa propre organisation, autorité ou capacité.

5) Si un Associé Restant viole l'obligation de céder ses Parts Sociales suivant l'article 13-1) ci-dessus:

(a) dans la mesure où la contrepartie consiste en actions nouvellement émises par le cessionnaire proposé, l'Associé Restant doit être considéré comme ayant autorisé la Société en tant que mandataire à accepter l'attribution des Parts Sociales du cessionnaire proposé et lors de l'accomplissement de la cession (dûment estampillée, si nécessaire) le cessionnaire proposé doit enregistrer l'Associé Restant en tant que Titulaire desdites actions dans le capital du cessionnaire proposé;

(b) dans la mesure où la contrepartie consiste en un bien différent d'un apport en numéraire ou d'actions nouvellement émises dans le capital du cessionnaire proposé, les dispositions suivantes doivent s'appliquer à la cession desdites Parts Sociales:

(i) tout gérant à ce moment mandaté par la Société doit être considéré comme étant dûment nommé en tant que représentant de l'Associé Restant avec tous les pouvoirs pour signer, compléter et délivrer au nom et pour le compte du titulaire tous les documents nécessaires pour donner effet à la cession de ses Parts Sociales audit cessionnaire;

(ii) la nomination dont il est question au paragraphe (i) ci-dessus doit être irrévocable et donnée à titre de garantie pour la réalisation des obligations de l'Associé Restant par rapport à ses Parts Sociales posées par les présents Statuts;

(iii) le Conseil de Gérance peut aussi recevoir et donner une décharge valable pour le prix d'achat au nom de l'Associé Restant et entrer le nom du cessionnaire dans le registre des Associés ou tout autre registre approprié en tant qu'Associé Restant en raison de la cession de ses Parts Sociales;

(iv) le Conseil de Gérance doit immédiatement (oe) payer toute partie en numéraire de la contrepartie sur un compte bancaire séparé au nom de la Société; et (β) détenir toute part de la contrepartie autre que du numéraire ou des actions nouvellement émises par le cessionnaire proposé, et si et quand l'Associé Restant doit délivrer son ou ses certificats de

participation représentant ses Parts Sociales à la Société (ou une indemnité dans une forme raisonnablement satisfaisante pour le Conseil de Gérance pour tout certificat de participation perdu), il doit être payé en numéraire (sans intérêt et après soustraction de toutes les sommes dues à la Société par le titulaire en raison de ces Statuts ou pour d'autres raisons) et tout autre bien doit lui être transféré;

(v) si de tels certificats de participation (ou indemnité) comprennent des Parts Sociales que le Titulaire n'est pas obligé de céder comme expliqué précédemment, la Société doit lui émettre un certificat de participation résiduelle pour ces Parts Sociales; et

(vi) la Société doit ratifier et confirmer tout ce que la personne nommée selon le paragraphe (i) précédent, doit faire ou est supposée faire en vertu de ces Statuts, et la Société doit indemniser cette personne pour toutes les actions, procédés, créances, coûts, dépenses et dettes de toutes sortes, nés de l'exercice ou du prétendu exercice de bonne foi de tous les pouvoirs qui lui ont été conférés par ces Statuts et nonobstant le fait qu'ils soient apparus du fait d'un défaut de diligence de la part de cette personne,

(c) si la contrepartie est en numéraire, un bien autre que du numéraire ou des actions nouvellement émises par le cessionnaire proposé, lors de l'accomplissement de la cession:

(i) le cessionnaire proposé et/ou la personne qu'il a désignée doit être inscrit dans le registre de la Société en tant que titulaire des Parts Sociales enregistrées au nom de l'Associé Restant; et

(ii) les certificats de participation au nom de l'Associé Restant relatifs à ses Parts Sociales doivent être considérés comme annulés et un nouveau certificat de participation doit être émis au nom du cessionnaire proposé et/ou de la personne qu'il a désignée.

Art. 14. Echange Part-contre-Part

1) Nonobstant toute autre disposition dans ces Statuts en cas de proposition de cession des Parts Sociales à une société (Newco) suite à une offre ou un autre arrangement fait ou à faire par ou avec Newco pour acquérir les Parts Sociales de la Société en échange de parts sociales de Newco, lors de l'accomplissement de quoi Newco deviendrait la société Holding de la Société (un Echange Part-contre-Part) à condition que les conditions prévues à l'Article 14-2) ci-dessous soient satisfaites, si Newco reçoit l'acceptation de son offre par des titulaires d'au moins cinquante pourcents (50%) des Parts Sociales, chaque Associé qui n'a alors pas accepté cette offre (un Titulaire Dissident) doit être considéré comme ayant autorisé la Société, en tant que mandataire, pour l'exécution de la cession des Parts Sociales de ce Titulaire Dissident au profit de Newco et avoir accepté l'attribution des parts sociales de Newco et lors de l'accomplissement de la cession (dûment estampillée, si nécessaire):

(a) Newco doit enregistrer un tel Titulaire Dissident en tant que titulaire desdites parts sociales du capital de Newco;

(b) Newco et/ou la personne qu'elle a désignée comme mandataire doit être enregistrée dans le registre de la Société comme étant l'unique titulaire des Parts Sociales; et

(c) les certificats de participation au nom du Titulaire Dissident représentant les Parts Sociales doivent être considérés comme annulés et un nouveau certificat doit être émis au nom de Newco et/ou de la personne qu'elle a désignée comme mandataire.

2) Les conditions dont il est fait référence à l'article 14-1) ci-dessus sont:

(a) Newco doit être une société commerciale ou toute autre entité ayant une responsabilité limitée;

(b) les statuts de Newco doivent avoir la même forme que ces Statuts, immédiatement avant l'accomplissement de l'Echange Part-contre-Part, sauf pour les différences: (i) pour refléter le nom de Newco ou (ii) qui n'affectent pas matériellement les droits d'un quelconque Associé;

(c) il faut demander à Newco de faire une offre d'échanger (i) toutes les Parts Sociales de toute classe, et (ii) tous droits existants ou options sur des nouvelles Parts Sociales, contre (ce) les parts sociales entièrement libérées dans le capital de Newco et (β) les droits équivalents sur des parts sociales de Newco de même classe ayant les mêmes droits approvisionnés comme entièrement payés aux termes tels que résultent de la mise en oeuvre de l'offre avec tous les titulaires de toutes les classes de Parts Sociales et droits sur les nouvelles Parts Sociales détenant des parts sociales ou des droits sur la même classe dans le capital de Newco dans les mêmes proportions relativement à chacune d'elles et dans le capital émis entièrement dilué par Newco tel qu'ils détiennent des Parts Sociales ou droits à des Parts Sociales immédiatement avant l'accomplissement de l'Echange Part-contre-Part; et

(d) le Conseil de Gérance est conseillé, par une banque d'investissement de réputation internationale ou par toute autre société de conseil en financement d'entreprises reconnue au niveau international qui n'est pas un Affilié des Investisseurs GS, que les conditions de l'Echange Part-contre-Part sont justes et raisonnables pour le Titulaire Dissident.

Toute opinion obtenue par la Société de la part d'un avocat qualifié au Luxembourg, qui est associé d'un cabinet d'avocat luxembourgeois internationalement reconnu, qui fait référence à cet Article des Statuts et exprime l'opinion que les différences entre les statuts de Newco relativement à l'Article 14-2) (b) et les présents Statuts n'affectent pas matériellement les droits des Associés, doit être définitive et concluante pour les besoins de cet Article et ne peut pas être remise en cause par un Associé.

3) Un Echange Part-contre-Part ne constitue pas un Changement de Contrôle pour les besoins de ces Statuts.

Titre IV. - Gestion

Art. 16. Conseil de Gérance

La Société est administrée par un Conseil de Gérance, qui sera composé de trois (3) membres au moins, Associés ou non.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des Associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des Associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la Société empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence), qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres, sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion, sera pris en compte pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil de Gérance, qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication, ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion. Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées aussi valables et effectives que si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement singées par le président de la réunion ou par deux gérants.

Art. 17. Pouvoirs

Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les Statuts à l'assemblée générale des Associés.

Le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant une telle décision, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la Société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, cette décision nécessitant la ratification par l'assemblée générale, lors de sa première réunion.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 18. Délégation de pouvoirs

Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un (1) ou plusieurs gérants, qui prendront la dénomination de Gérants Délégués à Gestion Journalière.

Art. 19. Signatures

La Société est engagée par la seule signature d'un (1) gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de trois mille euros (3.000,- EUR). Quant aux décisions ayant une valeur supérieure à trois mille euros (3.000,- EUR), la Société est engagée par la signature conjointe d'au moins deux (2) gérants.

Art. 20. Dettes

Aucun gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, d'obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Titre V. - Assemblée générale des associés

Art. 21. Assemblée Générale

L'Associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des Associés en vertu de la section XII de la Loi.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'Associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des Associés. Les décisions de l'Associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un (1), mais moins de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative du Conseil de Gérance. Aucune décision n'est censée valablement prise jusqu'à ce qu'elle a été adoptée par des Associés représentant la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des Associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre VI. - Année comptable, Profits, Réserves

Art. 22. Année Comptable

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence en date du jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.

Art. 23. Comptes

Chaque année au 31 décembre, le Conseil de Gérance établit un bilan qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des Associés en même temps que le bilan.

Art. 24. Information des Associés

Chaque Associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le bilan et le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédant l'assemblée générale annuelle.

Art. 25. Réserve légale - Résultat

Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé, chaque année, cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième (1/10) du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition de l'assemblée générale des Associés.

Art. 26. Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un (1) ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, désigné(s) par l'assemblée des Associés à la majorité fixée par l'article 142 de la Loi.

Le ou les liquidateur(s) aura/ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 27. Loi applicable

Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Troisième résolution

L'associé existant de la Société et les associés ayant souscrit les parts sociales nouvellement émises décident ensemble d'approuver l'émission de quatre mille sept cent soixante-trois (4.763) bons de souscription de parts sociales par la Société conformément aux conditions générales de l'instrument de bons de souscription de parts sociales à dater au ou aux environs du 21 juillet 2005, d'autoriser le conseil de gérance de la Société à émettre des parts sociales lors de l'exercice des bons de souscription de parts sociales dans les limites du capital autorisé de la Société et d'approuver par les présentes tout porteur de bons de souscription de parts sociales comme futur associé de la Société au cas où ce porteur de bons de souscription de parts sociales exerce ses bons de souscription de parts sociales qu'il détient.

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à vingt-huit mille euros (28.000,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande du comparant, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Steichen, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2005, vol. 149S, fol. 34, case 5. – Reçu 22.500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 juillet 2005

P. Bettingen.

(070014.3/202/1103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

DE BOTTERFABRIK S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bettembourg.

R. C. Luxembourg B 93.143.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 4 mars 2005

Madame Melina Cervesato, directrice marketing, demeurant 26 Liststraat à B-1910 Kampenhout, est nommée administrateur, elle remplace Monsieur Herman Jan Meijers, dont elle termine le mandat.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00742. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066340.3/603/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

PARKRIDGE CE DEVELOPMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.013.000,-.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 97.125.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06570, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Signature.

(066224.3/280/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

DUTCH CANADIAN INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 91.754.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société DUTCH CANADIAN INVESTMENT S.A. qui s'est tenue en date du 30 juin 2005 au siège social que:

1. Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2005, le Conseil d'Administration se compose de:

- Michel de Groote, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, Président du Conseil.

- Geert J. Pieters, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à CH-6300 Zug (Suisse), Grafenauweg 10.

- Robert Smeele, économiste, demeurant professionnellement à CH-6300 Zug (Suisse), Grafenauweg 10.

- John Drury, juriste, demeurant professionnellement à W2 2DY Londres (Angleterre), 1 Connaught Place.

- Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

- Louis Brenninkmeijer, administrateur de sociétés, demeurant à B-3080 Tervuren (Belgique), 49A A. van Dycklaan.

- Christian Marie Yves de Balman, administrateur de sociétés, demeurant à NY 10017 New York (USA), 360 Madison Avenue, 20th floor.

2. A été réélu comme Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2005:

- ERNST & YOUNG, ayant son siège social à L-5635 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09614. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066225.3/984/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

ZETA OSTEUROPPE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 77.695.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09466, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Signature.

(066234.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

ZETA OSTEUROPPE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 77.695.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09467, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Signature.

(066233.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

PARKRIDGE CE RETAIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 101.802.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06571, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Signature.

(066226.3/280/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

MUVI RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 61.023.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2005, réf. LSO-BG09093, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(066228.3/4685/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

INSUTREL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 37.136.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2005, réf. LSO-BG09094, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(066229.3/4685/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

LYBRA ACQUISITION COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 102.923.

Le bilan pour la période du 28 juillet 2004 (date de constitution) au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09779, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Signature.

(066230.3/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

POLSTEAM (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 40.156.

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire en date du 24 mai 2005 que:

- Messieurs Andrzej Cieslinski, né le 24 août 1959 à Bogdaniec/Pologne, demeurant à 15, Ekologiczna Street, PL-70-837 Szczecin/Pologne, et Pavel Brzezicki né le 8 mai 1960 à Warszawa/Pologne, demeurant à 6A, Lindego Street, 71-345/Szczecin/Pologne, ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs avec effet au 24 mai 2005.

- Monsieur Slawomir Balazy, né le 18 août 1957 à Szczecin/Pologne, économiste, demeurant à 75/3, ul. Szeligowskiego, PL-71-051 Szczecin/Pologne, est nommé nouvel administrateur. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07850. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066297.3/502/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

PATRI PARTICIPATIONS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 92.819.

Le bilan au 24 avril 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09781, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Signature.

(066231.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

FLÄKT WOODS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 85.984.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BG09784, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2005.

Signature.

(066232.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

CORYDON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.518.350,-.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 60.891.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la société CORYDON, S.à r.l. en date du 22 juin 2005 au siège social que:

1. Suite à la démission de Monsieur José Faber et à la réélection de tous les gérants sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2005, le Conseil de Gérance se compose de:

a. Michel de Groote, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, Président du Conseil.

b. Markus Neuenschwander, avocat, avec adresse professionnelle à CH-6301 Zug, 1 Neugasse.

c. Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle à L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

2. A été réélu comme Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2005:

- ERNST & YOUNG, ayant son siège social à L-5635 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme

Signatures

Gérants

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09627. – Reçu 14 euros.

(066236.3/984/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

DDV Ingenieurgesellschaft mbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 30, rue d'Alsace.
R. C. Luxembourg B 90.119.

Constituée le 3 décembre 2002 par-devant M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, acte publié au Mémorial C n° 22 du 9 janvier 2003, modifié par-devant le même notaire en date du 11 mars 2004, acte publié au Mémorial C n° 466 du 4 mai 2004.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08857, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Pour DDV Ingenieurgesellschaft mbH

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(066293.3/1261/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

DENDRA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 53.445.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société DENDRA LUXEMBOURG S.A. qui s'est tenue en date du 30 juin 2005 au siège social que:

1. Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2005, le Conseil d'Administration se compose de:

- Michel de Grootte, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, Président du Conseil.

- Markus Neuenschwander, avocat, avec adresse professionnelle à CH-6301 Zug, 1 Neugasse.

- Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle à L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

- Carl Brenninkmeijer, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à B-1804 Vilvoorde, Alcide de Gasperilaan.

2. A été réélu comme Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2005:

- ERNST & YOUNG, ayant son siège social à L-5635 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09636. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066240.3/984/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

MAX LEASE S.à r.l. & Cie., S.e.c.s., Société en commandite simple.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.
R. C. Luxembourg B 100.062.

Le bilan pour la période du 14 avril 2004 (date de constitution) au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BG9456, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Signature.

(066244.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

EURO-ZONE OFFICE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 104.157.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société EURO-ZONE OFFICE INVESTMENTS S.A. qui s'est tenue en date du 24 juin 2005 au siège social que:

1. Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2005, le Conseil de Gérance se compose de:

- Michel de Grootte, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, Président du Conseil.

- Willem Hopman, real estate manager, avec adresse professionnelle à 1018 VS Amsterdam, Pays Bas, Nieuwe Prinsegracht 44.

- Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle à L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

2. A été réélu comme Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2005:

- ERNST & YOUNG, ayant son siège social à L-5635 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09641. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066242.3/984/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

METAGEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 47.256.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 27 juin 2005 a appelé aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de Madame Marie-José Reyter. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

Monsieur Gérard Birchen, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Monsieur Robert Hovenier, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur;

- Monsieur Gérard Birchen, Administrateur;

- Monsieur Robert Hovenier, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour METAGEST S.A.

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06694. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066245.3/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

MORI HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 18.635.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 27 juin 2005 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. en remplacement de Monsieur Guy Fasbender.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, 2551 Luxembourg

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2005.

Pour MORI HOLDING S.A.,

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06688. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066246.3/029/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

AVANT KURIER S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 86.529.

Le siège social de la société a été dénoncé avec effet au 18 juillet 2005.

Luxembourg, le 18 juillet 2005.

J. Hansen

Domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2005, réf. LSO-BG09104. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066288.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

NAGRO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 17.877.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 27 juin 2005 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy Fasbender. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs:
EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour NAGRO S.A.

MONTEREY SERVICES S.A

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06683. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066247.3/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 49.280.

Extrait du procès-verbal de la réunion des associés en date du 16 juin 2005

Après en avoir délibéré, les associés à la majorité de voix

- décident de confirmer au poste de gérants les personnes suivantes avec durée indéterminée:

1. Madame Monique Maller, née le 4 février 1956 à Grevenmacher et demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 12, me Sainte Zithe,

2. Madame Rita Harnack, née le 10 avril 1954 à Trier (D) et demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe,

3. Monsieur André Meder, né le 15 avril 1959 à Diekirch et demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

- décident de changer le régime de signature dans le sens que la société est valablement engagée par la signature individuelle de chaque gérant.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09825. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066249.3/680/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

EXPLOR HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 14.653.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 27 juin 2005 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. en remplacement de Monsieur Guy Fasbender.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

Monsieur Paul-Emmanuel de Becker-Remy, 133-135, avenue de la Chenaie, B-1180 Bruxelles,

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, 2551 Luxembourg,

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Enfin cette Assemblée a décidé de transférer le siège social de la société du 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2005.
Pour EXPLOR HOLDING S.A.
MONTEREY SERVICES S.A.
Administrateur
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06678. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066248.3/029/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

CENTREM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 26.487.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 27 juin 2005, les mandats des administrateurs: Madame Christiane Widung-Metz, 36, rue des Roses, L-2445 Luxembourg, Monsieur Jean-Paul Metz, 2 Hameau de St Etienne, F-34150 Montpeyroux, Monsieur Pierre Metz, 128/4 Sukhumvit 23, 10110 Bangkok, Thaïlande, ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Enfin cette même Assemblée a décidé de transférer le siège social de la société du 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour extrait sincère et conforme
MeesPierrson INTERTRUST LUXEMBOURG S.A.
Agent domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06674. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066250.3/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

ING MULTI-STRATEGIES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 81.256.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 20 juillet 2005, le Conseil d'Administration de la SICAV ING MULTI-STRATEGIES SICAV, a pris les résolutions suivantes:

1. Le Conseil d'Administration de la SICAV ING MULTI-STRATEGIES SICAV, est composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire de 2006: Harold Yoon, Paul Gyra, Pierre Delandmeter, Robert J. Presser.

Luxembourg, le 21 juillet 2005.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2005, réf. LSO-BG09209. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066251.3/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

ING MULTI-STRATEGIES SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 81.256.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2005, réf. LSO-BG09210, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2005.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.
Signature

(066252.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

DeRobertis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 95.592.

—
EXTRAIT

Il résulte de trois lettres adressées par Messieurs Alexis Kamarowsky, Federigo Cannizzaro di Belmontino et Jean-Marc Debaty en date du 24 septembre 2004, à la société DeRobertis S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous section B numéro 95.592, qu'ils démissionnent chacun de leur fonction d'Administrateur de ladite société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour extrait conforme
INTERCONSULT S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07664. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066253.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

DeRobertis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 95.592.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une lettre adressée en date du 24 septembre 2004, à la société DeRobertis S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous section B numéro 95.592, que la société INTERCONSULT a démissionné de la fonction de Commissaire aux comptes de ladite société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour extrait conforme
INTERCONSULT S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07669. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066255.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

MICAVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 27.093.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 8 juin 2005

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Pierre Baldauff en remplacement de Monsieur Robert Reckinger. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Emile Vogt, licencié ès sciences économiques et commerciales, avec adresse professionnelle au, 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Sam Reckinger, maître en droit, avec adresse professionnelle au, 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2005, réf. LSO-BG04662. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066299.3/550/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

BANQUE DU GOTHARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: CH-6901 Lugano, 8, Viale S. Francini.

R. C. Luxembourg B 17.598.

Constitution: le 4 avril 1957.

Statuts publiés au Mémorial C n° 142 du 8 juillet 1980.

Conseil d'administration:

M. Félix R. Ehrat, président;
M. Gerold Bühler, vice-président;
M. Reto Himmel;
M. Henry Peter;
M. Bruno Pfister;
M. Renzo Respini;
M. Martin Senn.

Succursale de Luxembourg:

M. Ignatius Bundi, membre de la direction;
M. Valerio Zanchi, membre de la direction;
M. Henri Ernzen, membre de la direction;
M. Walter Frigerio, membre de la direction;
M. Alphonse Vandenbrande; membre de la direction;
M. Cyrus Wardjawand, membre de la direction;

M. Guido Berresheim, membre des cadres;
Mme Ilona Friedrich-Müller, membre des cadres;
Mme Mara Galassi, membre des cadres;
Mme Manon Hertges, membre des cadres;
Mme Ursula Krämer-Schneider, membre des cadres;
M. Ulf Mennenkamp, membre des cadres;
M. Daniel Müller, membre des cadres;
M. Gregor Müller, membre des cadres;
M. Alexander Paulus, membre des cadres;
Mme Sandra Reiff-Sciotti, membre des cadres;
Mme Ariane Scholten, membre des cadres;
Mme Susan Scholz, membre des cadres;
M. Satoshi Takato, membre des cadres;
M. Romain Thilmann, membre des cadres;
Mlle Mieke Vanwalleghem, membre des cadres;
Mme Christiane Watgen, membre des cadres;
M. Werner Ingo, membre des cadres.

La présente publication remplace, et pour autant que de besoin, annule toutes les publications antérieures.

Luxembourg, le 19 juillet 2005.

BANCA DEL GOTTARDO

V. Zanchi / H. Ernzen

Membre de la Direction / Membre de la Direction

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07862. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066304.3/000/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

BANQUE DU GOTHARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: CH-6901 Lugano, 8, Viale S. Francini.

R. C. Luxembourg B 17.598.

Constitution: le 4 avril 1957.

Statuts publiés au Mémorial C n° 142 du 8 juillet 1980.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07868, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

BANQUE DU GOTHARD

V. Zanchi / H. Ernzen

Membre de la Direction / Membre de la Direction

(066296.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

GARBAGNA INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 102.579.

Décisions de l'associée unique du 14 juin 2005

Suite à la décision de l'associé unique du 14 juin 2005

La soussignée, BANCHERO & COSTA FINANZIARA, S.p.A.,

seule associée de la Société, a décidé:

- D'accepter la démission de Messieurs Giampiero Aversa et Giacomo Di Bari, de leurs fonctions de Gérant, avec effet au 14 juin 2005.

- De nommer EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 34.766, et MONTEREY SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 51.100, ayant leur siège social L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, aux fonctions de Gérant, pour une durée illimitée, avec effet au 14 juin 2005.

Le Conseil de Gérance se compose désormais comme suit:

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Gérant;

- EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., Gérant;

- MONTEREY SERVICES S.A., Gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005.

Pour GARBAGNA INVEST, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06661. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066254.3/029/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

DESPA FIRST REAL ESTATE LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 74.797.

Constituée le 10 mars 2000 par-devant M^e Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, acte publié au Mémorial C n° 474 du 5 juillet 2000, modifié par-devant le même notaire en date du 8 juin 2000, acte publié au Mémorial C n° 749 du 11 octobre 2000, modifié par-devant le même notaire en date du 29 juin 2000, acte publié au Mémorial C n° 823 du 10 novembre 2000.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08854, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Pour DESPA FIRST REAL ESTATE LUX S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(066295.3/1261/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

SUNRAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 81.087.

Avec effet au 8 juillet 2005, Madame Marie-José Reyter, Monsieur Moïse Dargaa et Madame Sabine Plattner, ont été révoqués de leurs fonctions d'administrateur.

Avec effet au 8 juillet 2005, les administrateurs suivants ont été nommés en remplacement des administrateurs révoqués:

- EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, B 34.766, Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg;

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, B 64.474, Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg;

- Monsieur Carl Speecke, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, né le 5 mars 1964 à Kortrijk (Belgique).

Tous ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- EURO MANAGEMENT SERVICES S.A.;

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.;

- Monsieur Carl Speecke.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour SUNRAY S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06664. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066256.3/029/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

WTC INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 106.055.

Décisions de l'associée unique du 25 mai 2005

Suite à la décision de l'associée unique du 25 mai 2005.

La soussignée WTC INVESTMENT LLC,

seule associée de la Société, a décidé:

- de révoquer Monsieur George M. Jenkins, né le 19 janvier 1952 au New Jersey, USA, avec adresse professionnelle 445 Park Avenue, New York, NY 10022, USA, de ses fonctions de Gérant A, avec effet au 25 mai 2005;
- de nommer Monsieur Paul Andrew Vais, né le 17 février 1959 en Californie, USA, avec adresse professionnelle 2180 Sand Hill Road, Menlo Park, CA 94025, USA, aux fonctions de Gérant A, avec effet au 25 mai 2005;
- de transférer le siège social de la société du 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur Paul Andrew Vais, Gérant A;
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Gérant B;
- MONTEREY SERVICES S.A., Gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2005.

Pour WTC INVESTMENT, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06667. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066257.3/029/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

ELTH REASSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 46.306.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 13 juin 2005 à 9.00 heures, au siège social de la société

1. L'Assemblée décide de nommer comme Administrateurs:

- M. René Faltz,
- M. Carlo Bianco,
- M. René Elvinger.

Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2006 et qui aura à statuer sur les comptes annuels de 2005.

2. L'Assemblée décide de nommer ERNST & YOUNG comme Réviseur d'entreprises indépendant. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2006 et qui aura à statuer sur les comptes annuels de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2005, réf. LSO-BG04640. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066291.3/4685/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

ALCA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 109.743.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-et-un juillet.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Madame Silvia Alberch Parramon, sans état particulier, demeurant à Plaça Josep Vidal, 9, 08590 Torellò, Espagne.
2. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, ici représenté par Monsieur Thierry Fleming, ci après nommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration donné à Luxembourg, en date du 19 juillet 2005.

3. Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Ladite procuration, signée par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de ALCA INVESTMENT S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition, la gestion, et la vente, sous quelque forme que ce soit, de tous biens immobiliers situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 200 (deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 155,- (cent cinquante cinq euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 3.100.000,- (trois millions cent mille euros) qui sera représenté par 20.000 (vingt mille) actions d'une valeur nominale de EUR 155,- (cent cinquante-cinq euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 21 juillet 2010, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou

même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de juin à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 20% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2005.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2006.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les 200 (deux cents) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'Actions	Montant souscrit libéré en EUR
1.- Mme Silvia Alberch Parramon, prénommée	198	30.699,-
2.- M. Luc Hansen, prénommé	1	155,-
3.- M. Thierry Fleming, prénommé	1	155,-
Totaux	200	31.000,-

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ 2.000,- EUR

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Luc Hansen, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

2. Monsieur Thierry Fleming, né le 24 juillet 1948 à Luxembourg, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

3. Monsieur John Seil, né le 28 septembre 1948 à Luxembourg, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Monsieur John Seil, prénommé est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65.469.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L1528 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une traduction en anglais. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and five, on the twenty-first day of July.

Before us, M^e Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Mrs Silvia Alberch Parramon, residing at Plaça Josep Vidal,9, 08590 Torellò, Spain.
2. Mr Luc Hansen, «licencié en administration des affaires», with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,
duly represented by Mr. Thierry Fleming, hereafter named, by virtue of a proxy dated July, 19 2005.
3. Mr Thierry Fleming, «licencié en sciences commerciales et financières», with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Said proxy, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the above stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company to be organized among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object -Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith formed under the name of ALCA INVESTMENT S.A.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy by a decision of the general meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may furthermore realize all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition management sell in whatever form of any real estate located in Luxembourg or abroad.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 31,000.- (thirty one thousand Euro) divided into 200 (two hundred) shares with a nominal value of EUR 155.- (one hundred fifty-five Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at EUR 3,100,000.- (three million one hundred thousand Euro) to be divided into 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of EUR 155.- (one hundred fifty-five Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on July 21, 2010, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

Art. 8. Every Decision of the board is taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorization of the general meeting.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time. The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the second Monday of the month of June, at 3.00 p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 20% of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on the January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

General disposition

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2005.

The first annual general meeting shall be held in 2006.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the Articles of Incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and payment

The 200 (two hundred) shares have been subscribed to as follows:

Subscribers	Number of shares	Amount subscribed to and paid up in EUR
1.- Mrs. Silvia Alberch Parramon, prenamed	198	30,690.-
2.- Mr Luc Hansen, prenamed	1	155.-
3.- Mr Thierry Fleming, prenamed	1	155.-
Total	200	31,000.-

All the shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 31,000.- (thirty one thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

65509

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at 2,000.- EUR.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation of the company, the appearing parties, acting in the above stated capacities, representing the whole of the share capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

1. Mr. Luc Hansen, born on 8 juin 1969 in Luxembourg, «licencié en administration des affaires», with professional address in 5, boulevard de la Foire, L1528 Luxembourg.

2. Mr. Thierry Fleming, born on July 24, 1948 in Luxembourg, «licencié en sciences commerciales et financières», with professional address in 5, boulevard de la Foire, L1528 Luxembourg.

3. Mr. John Seil, born on September 28, 1948 in Luxembourg, «licencié en sciences économiques appliquées», with professional address in 5, boulevard de la Foire, L1528 Luxembourg.

Mr. John Seil, prenamed, has been elected as chairman of the board of directors.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year: AUDIEX S.A., having its registered office in L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg B 65.469.

Third resolution

The company's registered office is located at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Fourth resolution

The board of directors is authorized to delegate the daily management to one or several of its members.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the French and the English text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, said persons appearing signed together with Us, Notary, the present original deed.

Signé: J. Parlade, T. Fleming, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2005, vol. 25CS, fol. 11, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 29 juillet 2005.

P. Decker.

(070000.3/206/401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

MONTROC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 46.661.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 30 juin 2005 a décidé de transférer le siège social de la société du 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs:

- EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

- MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 juin 2005.

Pour MONTROC S.A.

EURO MANAGEMENT SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06670. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066258.3/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

65510

INFOTECTONICA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1870 Luxembourg, 31, rue Kohlenberg.
R. C. Luxembourg B 56.284.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société
qui s'est tenue à Luxembourg en date du 26 juin 2001*

L'assemblée décide:

D'élire comme commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

ELIOLUX S.A., 24, rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représenté.

Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE MORIS & SCHEIWEN, S.à r.l.

Mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG09874. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066290.3/4287/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

DEVELOPPEMENT ET CONSEIL LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 102.937.

—
Procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire

L'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société DEVELOPPEMENT ET CONSEIL LUX S.A., Société Anonyme au capital 31.000 EUR, s'est réunie extraordinairement au siège social le 27 juin 2005.

L'Assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Brigitte Siret, qui désigne comme secrétaire Madame Nora Brahimi et comme scrutatrice Madame Christine Jung.

Le bureau ainsi constitué Madame la présidente expose:

I. Que d'après la feuille de présence arrêtée et certifiée valable par les membres du bureau, les deux actionnaires sont présents ou représentés, possédant 100% des 1.000 actions ayant le droit de vote. L'Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer comme Assemblée Générale Ordinaire.

II. Qu' il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée, à l'entrée en séance par tous les actionnaires présents. Cette liste de présence restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

La nomination de Monsieur Chaillard Parfait, né le 10 mars 1953, demeurant au 122, rue Angora Dollard des Ormeaux, Québec H9B2G8 Canada au poste de directeur financier de la société.

Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Nomination au poste de directeur financier Monsieur Chaillard Parfait. Dans le cadre de sa mission Monsieur Chaillard détient un pouvoir de co signature dans le cadre de la gestion journalière de la société.

Plus rien n'étant à délibérer la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau pour servir et valoir ce que de droit.

Signature / Signature / Signature

La scrutatrice / La présidente / La secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG09945. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066298.3/984/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

LUMINOSA INITIATIVES FINANCIERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 88.891.

—
Le bilan au 31 décembre 2004 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09480, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

LUMINOSA INITIATIVES FINANCIERES S.A.

Signature

(066485.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

COMPAGNIE DU LAC AUX LOTUS S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 70.764.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale ordinaire du 28 avril 2005

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Emile Vogt, licencié ès sciences économiques et commerciales, avec adresse professionnelle au, 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, avec adresse professionnelle au, 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur René Schlim, fondé de pouvoir principal, avec adresse professionnelle au, Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2005, réf. LSO-BG04672. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066300.3/550/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

COTULUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Schelek I.
R. C. Luxembourg B 75.669.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2005

Nomination:

A été nommée administrateur, la société anonyme EURALTECH T.I., domiciliée à 57140-Woippy, route de Rombas, représentée par M. Jeannot Flick, en remplacement de la société EURALTECH SERVICES (ex. H.P.I.). Le mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire 2006 statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2005.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Diekirch, le 6 juillet 2005, réf. DSO-BG00047. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(066302.3/832/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

INTERNATIONAL MODE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 53.129.

Le bilan au 31 décembre 2004 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09482, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

INTERNATIONAL MODE INVESTMENT S.A.

Signature

(066488.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

ARTAL PARTICIPATIONS & MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 105, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 36.896.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 28 juin 2005

Conseil d'administration:

- Monsieur Emile Vogt, Administrateur, demeurant à L-5680 Dalheim.
- Madame Françoise De Wael, Administrateur délégué, demeurant à B-6700 Arlon.
- Monsieur Bernard Darimont, Administrateur délégué, demeurant à B-3080 Tervuren.
- Monsieur Paul Köhler, Administrateur délégué, demeurant à NL-6883 CM Velp.

Commissaire aux comptes:

- PricewaterhouseCoopers, ayant son siège à Luxembourg.

L'Assemblée renouvelle les mandats de Messieurs Bernard Darimont, Emile Vogt et Paul Köhler ainsi que de Madame Françoise De Wael en tant qu'administrateurs et de Messieurs Bernard Darimont et Paul Köhler ainsi que de Madame Françoise De Wael en tant qu'administrateurs délégués.

L'Assemblée renouvelle le mandat du commissaire PricewaterhouseCoopers Luxembourg pour une période venant à l'échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 20 juillet 2005.

ARTAL PARTICIPATIONS & MANAGEMENT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08557. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(066317.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

ARTAL PARTICIPATIONS & MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 105, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 36.896.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08553, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2005.

ARTAL PARTICIPATIONS & MANAGEMENT S.A.

Signature

(066318.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

VISUEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Hesperange, 393, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 100.106.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 7 juillet 2005 que les associés ont décidé de créer une succursale à L-1508 Howald, Coin route de Thionville et rue J. Feiten.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08891. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066321.3/502/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

ARTAL GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 105, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 44.470.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 28 juin 2005

Conseil d'administration:

Monsieur E. Wittouck, Président;

Monsieur J.F. Andersen, Administrateur;

Monsieur R. Debbane, Administrateur;

Monsieur D.-M. Fallon, Administrateur;

Monsieur L. Goldschmidt, Administrateur;

Monsieur E. Jolly, Administrateur;

Monsieur L. Lunt, Administrateur;

Monsieur P. Minne, Administrateur;

Monsieur R. Reckinger, Administrateur.

Les mandats de l'ensemble des administrateurs sont arrivés à échéance. L'Assemblée renouvelle les mandats des administrateurs sortants pour une période de 4 ans venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui approuvera les comptes du 31 décembre 2008, ceci à l'exception du mandat de Monsieur L. Goldschmidt qui est renouvelé pour une période de 1 an venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui approuvera les comptes du 31 décembre 2005.

L'Assemblée renouvelle le mandat du commissaire PricewaterhouseCoopers à Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 20 juillet 2005.

ARTAL GROUP S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08545. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(066306.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

ARTAL GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 105, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 44.470.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08540, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2005.

ARTAL GROUP S.A.

Signature

(066307.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

ARIA INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 81.188.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 15 juillet 2005 que:

- Les mandats d'administrateur de Mme Catherine Koch, M^e Simone Retter et M^e Benoît Duvieussart, ont été reconduits jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2005.

- Le mandat de commissaire de la société FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER & CIE, S.à r.l. a été reconduit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARIA INTERNATIONAL HOLDING S.A.

B. Akhertous

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09832. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066334.3/1005/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

ARTAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 105, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 44.471.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 28 juin 2005

Conseil d'administration:

- Monsieur Emile Vogt, Administrateur, demeurant à L-5890 Dalheim.
- Monsieur Paul Köhler, Administrateur délégué, demeurant à NL-6833 CM Velp.
- Monsieur Bernard Darimont, Administrateur délégué, demeurant à B-3080 Tervuren.
- Madame Françoise De Wael, Administrateur délégué, demeurant à B-6700 Arlon.

Commissaire aux comptes:

- PricewaterhouseCoopers, ayant son siège à Luxembourg.

L'Assemblée renouvelle les mandats de Messieurs Bernard Darimont, Paul Köhler et Emile Vogt ainsi que de Madame Françoise De Wael en tant qu'administrateurs et de Messieurs Bernard Darimont et Paul Köhler ainsi que de Madame Françoise De Wael en tant qu'administrateurs délégués. Les mandats viennent à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire amenée à se prononcer sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2005.

L'Assemblée renouvelle également le mandat du commissaire PricewaterhouseCoopers à Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 20 juillet 2005.

ARTAL LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08572. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(066323.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

ARTAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 105, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 44.471.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08574, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2005.
ARTAL LUXEMBOURG S.A.

Signature

(066324.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

L'IMAGINAIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 12, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 76.677.

Constituée par-devant M^e Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 29 juin 2000, acte publié au Mémorial C n° 815 du 8 novembre 2000.

A l'unanimité, le Conseil d'Administration lors de sa réunion en date du 26 mai 2005 a décidé:

1. La révocation du directeur technique M. Virgile Maus et décharge.

2. La nomination de Monsieur Emmanuel Philippe Robert Lamiable, demeurant à 2, rue de Lorraine, F-54750 Trieux, aux fonctions de directeur technique pour l'activité de menuiserie à partir du 1^{er} septembre 2005 et ce jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2006.

Luxembourg, le 11 juillet 2005.
Pour avis sincère et conforme
Pour L'IMAGINAIRE S.A.
INTERFIDUCIAIRE S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05585. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066338.3/1261/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

CONDONIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 78.603.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 8 juillet 2005 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann,
- Monsieur Marc Koeune,
- Madame Nicole Thommes,
- Madame Andrea Dany.

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg (anc. 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg).

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait conforme
Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2005, réf. LSO-BG08062. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066361.3/693/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

LIL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 105, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 47.798.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 28 juin 2005

Conseil d'administration:

- Monsieur Emile Vogt, Administrateur, demeurant à L-5890 Dalheim.
- Monsieur Paul Köhler, Administrateur Délégué, demeurant à NL-6883 CM Velp.
- Monsieur Bernard Darimont, Administrateur Délégué, demeurant à B-3080 Tervuren.
- Madame Françoise De Wael, Administrateur Délégué, demeurant à B-6700 Arlon.

Commissaire aux comptes:

- PricewaterhouseCoopers, ayant son siège à Luxembourg.

L'Assemblée renouvelle les mandats de Messieurs Bernard Darimont, Emile Vogt et Paul Köhler ainsi que de Madame Françoise De Wael en tant qu'administrateurs et de Messieurs Bernard Darimont et Paul Köhler ainsi que Madame Françoise De Wael en tant qu'administrateurs délégués. Les mandats viennent à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire amenée à se prononcer sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2005.

L'Assemblée renouvelle également le mandat du commissaire PricewaterhouseCoopers à Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 20 juillet 2005.

LIL LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08561. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066328.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

LIL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 105, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 47.798.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08561, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2005.

LIL LUXEMBOURG S.A.

Signature

(066331.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

SCI J.V.K. LUX, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 39, rue Adolphe Fischer.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2005

En date du 6 juin 2005, les associés de la société civile immobilière SCI J.V.K. LUX, Monsieur Antoine Edmond Klein, pensionné, demeurant à F-57100 Thionville, 33, rue de Jemappes, Mademoiselle Valérie Catherine Klein, éducatrice spécialisée, demeurant à F-57100 Thionville, 33, rue de Jemappes, représentée par Monsieur Antoine Edmond Klein, en vertu d'une procuration signée en date du 1^{er} juin 2005, Monsieur Jean-Philippe Klein, gérant de société, demeurant F-57970 Yutz, 8, rue du Stade, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir constaté que celle-ci est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix la décision suivante:

1) Le siège de la société est transféré à L-1520 Luxembourg, 39, rue Adolphe Fischer.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A. E. Klein

V. C. Klein / J.-P. Klein

Par procuration

A. E. Klein

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, réf. LSO-BG08788. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066346.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

KLC HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 109.723.

—
STATUTES

In the year two thousand five on the fourteenth of July.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg.

There appeared:

1) KLC REAL ESTATE HOLDINGS INC., a company with registered office at 80 Broad Street City of Monrovia County of Montserrat, Republic of Liberia.

2) SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., a company with registered office at Luxembourg.

Both here represented by Miss Noëlle Piccione, private employee, with professional address at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal.

Said proxies initialled ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Said appearing parties have established as follows Articles of Incorporation of a company to be organized between themselves:

Title 1. - Name, Registered office, Object, Duration, Corporate Capital

Art. 1. There is hereby organized a company in the form of a société anonyme, the name of which shall be KLC HOLDINGS S.A.

Said company shall have its registered office in Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred, or are imminent, which might impair the normal activities of the Registered office or easy communication between such office and foreign countries, the Registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such temporary transfer of the Registered office, still remains of Luxembourg nationality.

The company shall have an unlimited duration.

Art. 2. The purpose of the company is the acquisition of interests in any form whatsoever in other Luxembourg or foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of securities of any kinds or of any liquid funds, the management, supervision and development of these interests.

The company may participate in the organization and development of any industrial or trading company and may grant its assistance to such company in the form of loans, guaranties or in any other way.

The company has also as purpose the acquisition, the management, the development by renting out or by any other means and, if applicable, the sale of real estate of any kind, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The company may carry out all transactions relating to movable assets or real estate or those being of a financial, industrial, commercial or civil nature, which are directly or indirectly linked to its corporate purpose.

It may achieve its purpose either directly or indirectly, by acting in its own name or for account of a third party, alone or in co-operation with others and carry out any operation which promotes its corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

Generally the company may take any control or supervision measures and carry out any operation which is regarded useful for the achievement of its purpose and its goals.

Art. 3. The corporate capital is fixed at USD 43,000.- represented by 430 shares of USD 100.- each.

The shares shall be in bearer form or in registered form at the Shareholder's request.

The subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the Articles of Incorporation.

The company may redeem its shares within the limits fixed by law.

Title 2. - Management and supervision

Art. 4. The company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members who need not be shareholders of the company. Their term of office shall be maximum 6 years. The directors shall be re-elegible.

Art. 5. With the exception of the acts reserved to the general meeting of shareholders by law or by the Articles of Incorporation, the Board of Directors may perform all acts necessary or useful to the achievement of the purposes of the company. The Board of Directors may not deliberate or act validly unless a majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telex or telefax, being permitted.

In case of emergency, the directors may cast their vote by letter, telex or telefax. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effects as resolutions adopted at the directors' meetings.

Resolutions of the Board of Directors shall be adopted by majority vote.

Art. 6. The Board of Directors may delegate all or part of its power relating to the daily management and representation of the company in relation with this management to a director, officer, manager or other agents, being a shareholder or not.

The delegation to a member of the Board of Directors is submitted to the prior authorization of the general meeting.

The company shall be bound by the sole signature of the Board of Director's delegate or by the collective signature of two directors.

Art. 7. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by the Board of Directors represented by its chairman or its managing director.

Art. 8. The Board of Directors may decide to pay interim dividends within the limits and conditions fixed by law.

Art. 9. The supervision of the corporation shall be entrusted to one or more auditors, who are appointed for a term not exceeding six years. They shall be re-eligible.

Title 3. - General meeting and distribution of profits

Art. 10. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the broadest powers to perform or ratify all acts which concern the company.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The general meeting shall determine the allocation or distribution of the net profits.

Art. 11. The annual meeting of shareholders shall be held on first Monday of March at 10.00 in Luxembourg at the registered office or at any other location designated in the convening notices. If said day is a public holiday, the meeting will be held the next following business day.

Art. 12. By a decision of the extraordinary general meeting of the shareholders, all or part of the net profit and the distributable reserves may be assigned to redemption of the stock capital by way of reimbursement at par of all or part of the shares which have to be determined by lot, without reduction of capital. The reimbursed shares are cancelled and replaced by bonus shares which have the same rights as the cancelled shares, with the exception of the right of reimbursement of the assets brought in and of the right to participate at the distribution of a first dividend allocated to non-redeemed shares.

Title 4. - Accounting year, Dissolution

Art. 13. The accounting year shall begin on January 1st and end on December 31st of each year.

Art. 14. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Title 5. - General provisions

Art. 15. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

Transitory provisions

1. The first accounting year will start on the date of formation of the Company and will end on December 31st, two thousand five.

2. The first annual general meeting will be held in two thousand six.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as follows:

1. KLC REAL ESTATE HOLDINGS INC.	429 shares
2. SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.	<u>1 share</u>
Total	430 shares

The shares have all been fully paid up in cash so that the amount of USD 43,000.- is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions set forth in Article 26 of the Law of Trading Companies have been observed and expressly acknowledges their observation.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization amounts to approximately EUR 1,500.-.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have decided to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have, by unanimous vote, passed the following resolutions:

1) The registered office of the company is: 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

The general meeting authorizes the board of directors to fix at any time a new registered office within the municipality of Luxembourg.

2) The number of directors is fixed at 4 and that of the auditors at 1.

3) Are appointed as directors:

- Mrs Stavriani (Loula) Kertsikoff, born on March 2nd, 1937, in Piraeus (Greece), resident at Kolokotroni 118, GR-18535 Piraeus;

- Mr Constantine Kertsikoff, born on July 31st, 1967, in Piraeus (Greece), resident at Kolokotroni 118, GR-18535 Piraeus;

- Mr Sirina Kertsikoff, born on October 13th, 1972, in Piraeus (Greece), resident at Kolokotroni 118, GR-18535 Piraeus;

- Mr Vassilis Kertsikoff, born on March 7th, 1966, in Piraeus (Greece), resident at Kolokotroni 118, GR-18535 Piraeus.

4) Is appointed as statutory auditor, FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, with registered office 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg.

5) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2010.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq le quatorze juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1) SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg.

2) KLC REAL ESTATE HOLDINGS INC., société ayant son siège social à 80 Broad Street City of Monrovia, County of Montserrado, Republic of Liberia.

Toutes deux représentées par Mademoiselle Noëlle Piccione, employée privée demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, en vertu de deux procurations sous seing privé qui resteront ci-annexées après avoir été signées et validées par le mandataire et le notaire soussigné.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre 1^{er}. - Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de: KLC HOLDINGS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à USD 43.000,- (quarante trois mille Dollars U.S.) représenté par 430 (quatre cent trente) actions de USD 100,- (cent Dollars U.S.) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.
Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.
La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre 2. - Administration, Surveillance

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre 3. - Assemblée générale et répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de mars à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre 4. - Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre 5. - Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1. KLC REAL ESTATE INC.....	429 actions
2. SGG	1 action
Total	430 actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de USD 43.000,- (quarante trois mille US Dollars) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée au: 23, avenue Monterey L-2086 Luxembourg.

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statuaire.

2. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

3. Sont nommés administrateurs:

- Madame Stavriani (Loula) Kertsikoff, née le 2 mars 1937, au Pirée (Grèce), demeurant à Kolokotroni 118, GR-18535 Piraeus;

- M. Constantine Kertsikoff, né le 31 juillet 1967, au Pirée (Grèce), demeurant à Kolokotroni 118, GR-18535 Piraeus;

- Madame Sirina Kertsikoff, née le 13 octobre 1972, au Pirée (Grèce), demeurant à Kolokotroni 118, GR-18535 Piraeus;

- M. Vassilis Kertsikoff, né le 7 mars 1966, au Pirée (Grèce), demeurant à Kolokotroni 118, GR-18535 Piraeus.

4. Est nommée commissaire:

FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

5. Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statuaire de 2010.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à leur requête et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Piccione, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, vol. 149S, fol. 29, case 1. – Reçu 356,34 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2005.

J. Elvinger.

(069799.3/211/278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

COMPARCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 28.696.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 9 mai 2005

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Michel Thomas, avec adresse professionnelle au 21, rue Ducale, 1000 Bruxelles, Belgique, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre Boismont, avec adresse professionnelle au 21, rue Ducale, 1000 Bruxelles, Belgique.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2005, réf. LSO-BG08228. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066341.3/550/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.